

AMÉNAGEMENT FORESTIER

*Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,
limité à la partie technique de l'aménagement
conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du
code forestier.*



Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANNEE

AGENCE DE DIGNE LES BAINS

UNITE TERRITORIALE DE SISTERON

TRIAGES DE BAYONS ET CLAMENSANE

DEPARTEMENT
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER
CANTON DE TURRIERS
COMMUNE DE BAYONS
REGION I.F.N.: GAPENCAIS, N° 716

FORET DOMANIALE RTM DES MONGES

(891,50 ha)

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2006 - 2025

Série unique : PROTECTION PHYSIQUE ET PRODUCTION

Surface boisée : 592,18 ha

ALTITUDE

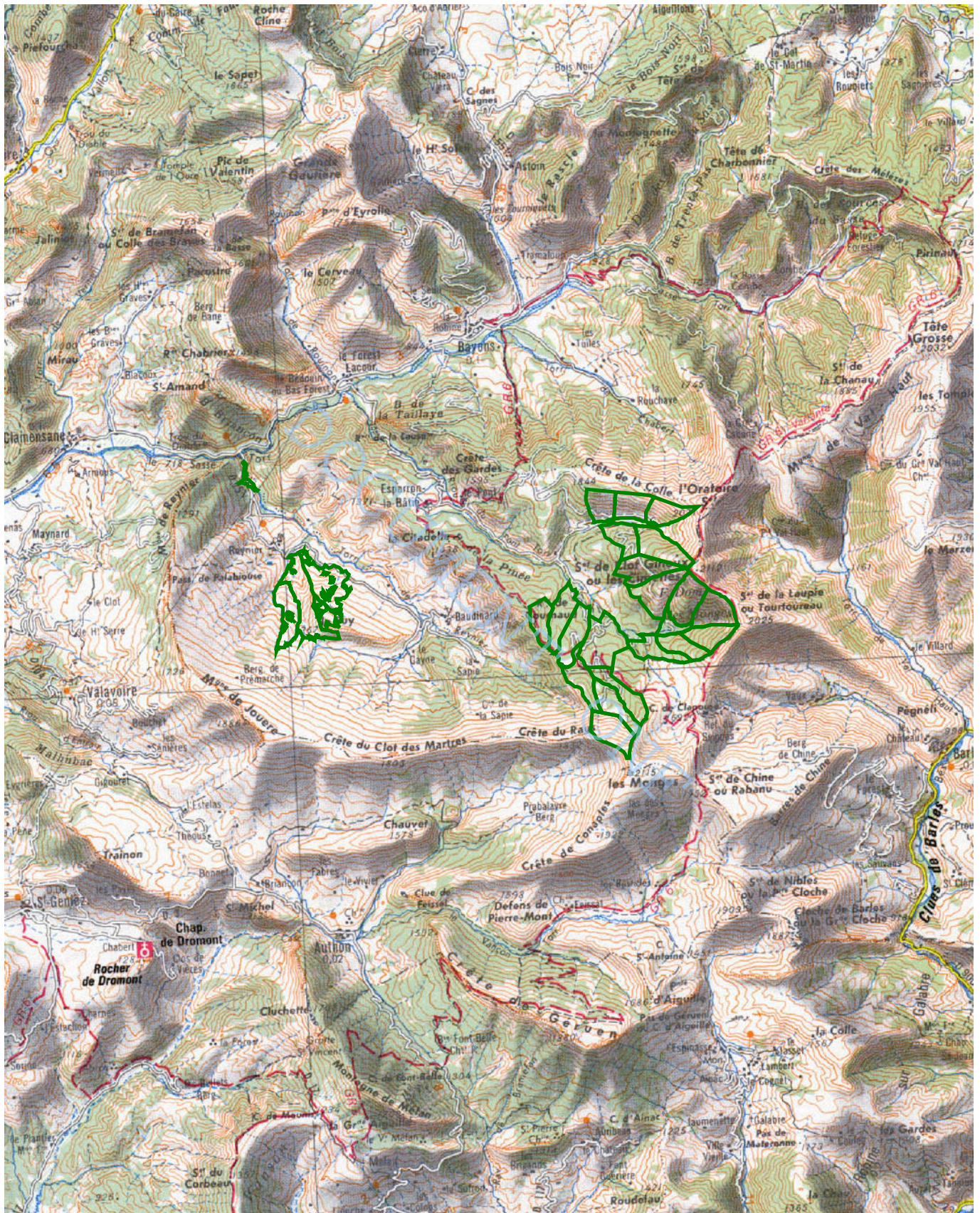
Supérieure 2110 m
Moyenne 1430 m
Inférieure 740 m

ESSENCES PRINCIPALES (% en surface début d'aménagement)	
Mélèze d'Europe	29.75
Hêtre	15.21
Pin noir d'Autriche	14.64
Pin sylvestre	14.05
Pin à crochets	12.19
Epicéa	4.88
Sapin	4.53
Autres Feuillus	4.75
Total	100

Aménagement rédigé par M.Guy BERNARD, technicien supérieur forestier.

Forêt domaniale des MONGES

Plan de situation



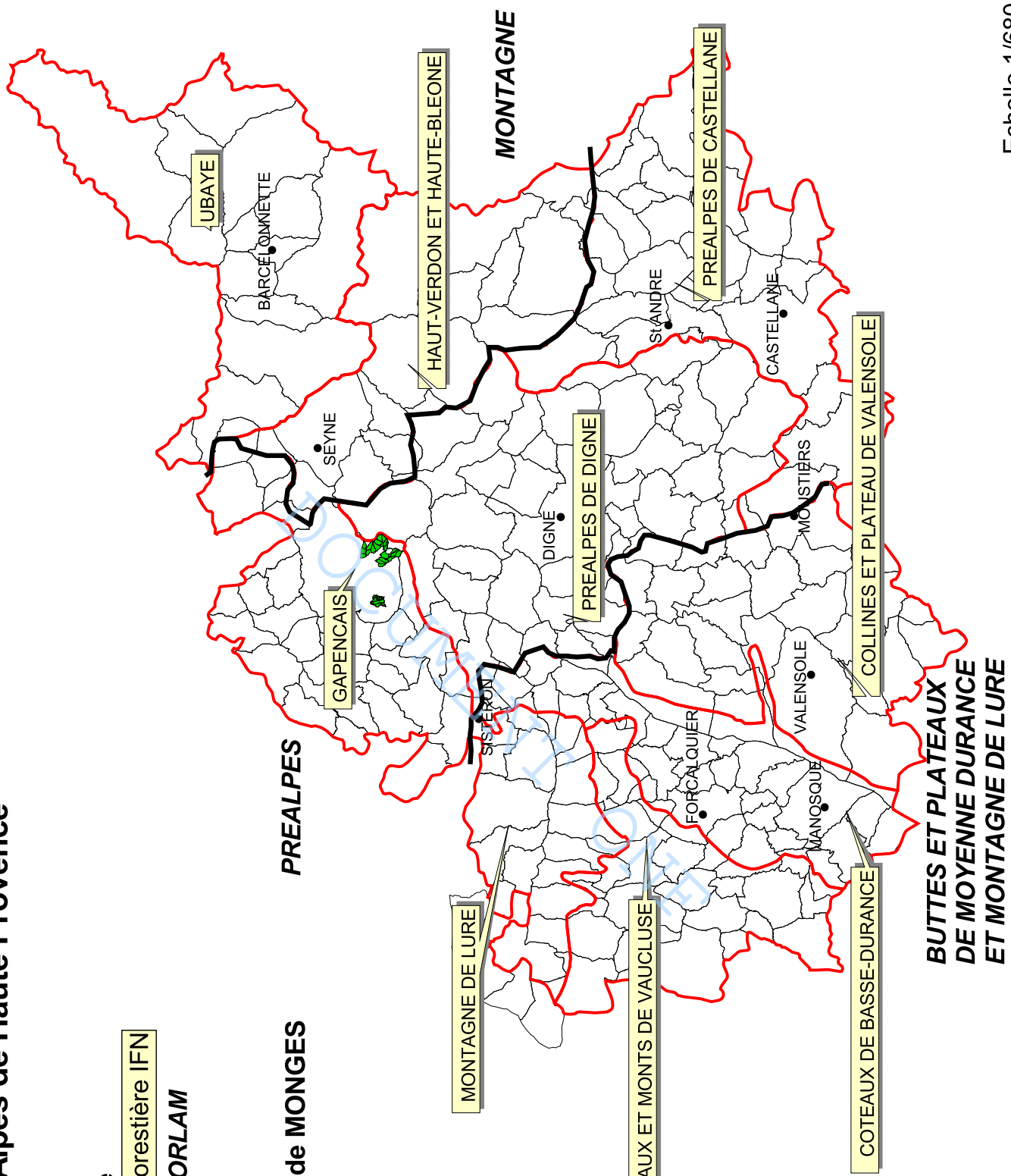
JUIN 2004

Echelle 1/100.000

Département des Alpes de Haute Provence

- Limite de commune
- Limite de région forestière IFN
- Limite de **DILAM ORLAM**

Forêt domaniale de MONGES



0 - **R**ENSEIGNEMENTS GENERAUX

0 - 1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET -

Nom et propriétaire de la forêt

La forêt domaniale des Monges appartient à l'Etat. Elle tire son nom du massif montagneux sur lequel elle est assise.

Origine de la forêt. Eléments d'histoire

Elle regroupe les séries RTM d'Esparron-La-Bâtie et de Reynier qui appartiennent au périmètre RTM Durance-Sasse. 799 ha 80 sont périmétrés.

Elle fut constituée par des acquisitions au titre de la loi de 1882 à partir de 1896 pour la série d'Esparron-La-Bâtie et de 1912 pour celle de Reynier.

Situation de la forêt

Département	: Alpes de Haute Provence
Arrondissement	: Forcalquier
Canton	: Turriers
Commune de situation	: Bayons
Région IFN	: 716 Gapençais.

Directive locale d'aménagement s'appliquant à la forêt

DILAM "Préalpes" approuvées par arrêté ministériel du 27 avril 1991.

Organisation administrative de la gestion

Direction territoriale Méditerranée,
Agence départementale de Digne les Bains,
Unité territoriale de Sisteron,
Triages de Bayons et de Clamensane.

0 - 2 - SURFACE DE LA FORET -

Lors du dernier aménagement la surface retenue de la forêt était de 862 ha 90 a. Le 29/10/1986, un échange Etat/SAFER portant sur plusieurs biens a ajouté 1 ha 59 a 50 ca. Après la dernière révision cadastrale, la contenance est de 728 ha 85 a 63 ca sur l'ex-commune d'Esparron la Bâtie et de 144 ha 99 a 46 ca sur l'ex-commune de Reynier soit un total de 873 ha 85 a 09 ca.

La surface calculée par le SIG est de 891 ha 50 a. C'est celle qui sera retenue comme surface de gestion pour la suite de l'Aménagement.

La surface forestière réduite (surface boisée et boisable) est égale à 781.53 ha, la surface boisée à 592,18 ha.

0 - 3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE -

La série RTM d'Esparron la Bâtie acquise dans sa quasi-totalité en 1896 est en grande partie bornée. Cependant, nous n'avons pas pu retrouver dans les archives les procès-verbaux de bornage.

La série RTM de Reynier acquise progressivement de 1912 à 1962, n'a jamais été bornée. Elle est en partie délimitée sur le terrain et aucun litige n'est apparu jusqu'à ce jour malgré l'existence de nombreuses enclaves.

0 - 4 - PARCELLAIRE –

Le parcellaire est en grande partie implanté. Il s'appuie sur des lignes naturelles ou des pistes. Nous n'avons proposé que des modifications de détail qui portent sur les parcelles :

- 12 et 17, pour que la totalité du lac des Monges soit dans la parcelle 12,
- 14 et 15, pour adopter la limite d'un peuplement homogène,
- 21 et 22 pour préférer à la crête une falaise, véritable limite naturelle au Nord de la parcelle 21.

DOCUMENT ONE

1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL -

1 - 1 - FACTEURS ECOLOGIQUES -

1 - 1 - 1 - Topographie et hydrographie

La forêt est divisée en deux massifs situés dans des vallées parallèles.

Sur la section d'Esparron la Bâtie, elle occupe les versants donnant sur le cours supérieur du torrent du Riou du Pont dont la vallée orientée SE-NO descend du massif des Monges vers le torrent du Sasse. Les expositions d'ubac y sont largement dominantes. Les altitudes vont de 1370 m à 2111 m au sommet de Costebelle.

Sur la section de Reynier, la forêt s'étage de 744 m d'altitude à Champ Bounard, à 1367 m au sommet du Puy. Les expositions d'ubac représentent la quasi totalité de cette partie. Les eaux convergent vers le torrent de Reynier, drainées par plusieurs torrents qui traversent ou prennent naissance dans la forêt.

Les torrents de Reynier et du Riou du Pont sont alimentés en eau toute l'année, ils ne sont pas très actifs en ce qui concerne l'érosion.

Dans la parcelle 12 se trouve un lac naturel de 1 ha 70 a, alimenté par la fonte des neiges et par des eaux d'infiltration. Il est communément appelé "Lac des Monges".

1 - 1 - 2 - Climat –

- Station météorologique de référence : La Motte du Caire, située, à une distance de 12 km, à l'altitude de 690 m, sensiblement équivalente au bas de la forêt. Pour les températures, on admettra une correction de $-0,56^{\circ}\text{C}$ pour 100 m d'élévation en altitude. Ces données moyennes varient aussi avec l'exposition.

-Température moyenne annuelle	: $10,2^{\circ}\text{C}$
-Hauteur moyenne annuelle des précipitations	: 787,7 mm
-Moyenne des maxima du mois le plus chaud	: $28,3^{\circ}\text{C}$
-Moyenne des minima des mois le plus froid	: $-4,2^{\circ}\text{C}$
-Moyenne annuelle du nombre de jours de gelée	: 136 dont 7 sans dégel.
-Indice de De Martone	: $I = P/(T+10) = 39$
-Coefficient pluviométrique d' Emberger	: $Q2 = 2000P : (M+m+546)(M-m) = 83$

Commentaires:

- influences méditerranéennes : températures relativement élevées, creux estival, puis maximum des précipitations en automne, systèmes orageux fréquents.
- influences montagnardes : minima hivernaux bas, lame d'eau globale assez importante, 5 mois froids (température moyenne inférieure à 6°C)
- la neige couvre le sol pendant 3 mois à une altitude supérieure à 1200 m et 5 à plus de 1600 m.
- il n'y a pas de mois secs suivant l'indice de Gaussen ($P < 2T$)

Le niveau pluviométrique moyen relevé au sommet des Monges est de 1420 mm, en rapportant ce chiffre de celui relevé à La Motte du Caire: 787,7 mm et de celui relevé à Bayons 887,1 mm et en tenant compte des corrections selon les altitudes, on peut en déduire que la pluviométrie totale annuelle sur la forêt est de l'ordre de 1000 mm.

Ces éléments révèlent que l'on est en présence d'un climat subhumide à hiver froid. En y associant l'indice de continentalité de Gams, ils nous indiquent que nous sommes dans une zone intermédiaire, entre Préalpes (ou Alpes externes) et Alpes internes.

Selon la carte des régimes pluviométriques pour la région PACA (Panini 1999) elle se situe dans les Préalpes sèches.

Climat méditerranéen de type 5 à pluviosité assez abondante, région n°134 des Préalpes de Digne (selon la typologie définie dans le Guide Technique du Forestier Méditerranéen Français).

1 - 1 - 3 - Géologie

Le substratum en place est constitué de terrains secondaires à plissements conformes. Mais surimposé à ce relief de base, il existe deux chevauchements:

- l'un venu de l'Est, est constitué de terrains liasiques et triasiques;
- l'autre de molasse rouge oligocène sur le crétacé trouverait son origine dans des rides orientées Est-Ouest à rattacher aux plis provençaux de même âge.

On trouve dans la forêt les terrains suivants:

- terrains secondaires

- Trias supérieur (KEUPER), représenté par des argiles, gypses et banc de dolomie, facilement érodables. Dans les versants des parcelles 1 à 10.

- Jurassique

- Lias calcaire, donnant des calcaires noirs et compacts, régulièrement stratifiés. Dans les sommets des parcelles 1 à 10.

- Portlandien à faciès tithonique donnant naissance à des falaises de calcaire dur, fin, clair et non fissuré. Parcelle 20, au sommet du massif.

- Crétacé

- Valanginien, donnant des marnes calcaires. Quelques affleurements dans les parcelles 12,13 et 15.

- Hauterivien, avec des calcaires marneux bleuâtres à proximité du Valanginien.

- Barrémien, avec des calcaires gris marneux. Au sommet des parcelles 11 et 12.

- Aptien, donnant des marnes peu fertiles. Dans les versants des parcelles 5,7,8,9,10,14,15 et 16.

- terrains tertiaires

- Oligocène, molasse rouge, constituant la plus grande partie des parcelles 11,12,13,17,18 et 19 et le bas des parcelles 14 et 15.

Annexe 1 : carte géologique au 1/50000 en regard

1 - 1 - 4 - Pédologie -

Les sols de la forêt sont presque tous sur roche mère calcaire. Ils appartiennent à la famille des rendzines dont on rencontre plusieurs types :

- rendzines brunes forestières sur pentes faibles et bas de versants (parcelles 13,14,17,18 19 et bas des parcelles 4,5,9 11,12 et 15). En général assez profonds, ce sont de bons sols forestiers.

- rendzines noires forestières sur pentes fortes de moindre qualité que les précédentes.

- rendzines jeunes où le sol est mélangé à des fragments de roche mère. Il s'agit de sols peu ou pas évolués dont les caractéristiques sont très proches de celles de la roche mère. Leur qualité est nettement inférieure.

1 - 1 - 5 - Synthèse des facteurs écologiques :

- les stations

Une première carte des compartiments bioclimatiques a été dressée après vérification de la carte établie automatiquement par la CRAT. A partir de cette carte, des orthophotographies aériennes et des observations de terrain, la forêt a été divisée en unités d'analyse (UA). Dans chaque "UA" les descripteurs ont relevé les caractéristiques permettant de définir le groupe de station d'appartenance, l'essence dominante, ses caractéristiques, le type de peuplement, l'essence objectif...

La carte des "UA", échelle 1/25000, figure en annexe 2.

La description des stations a été conduite en utilisant la méthodologie définie par Jean LADIER dans son ouvrage intitulé: "Les stations forestières des Préalpes sèches"(Version définitive juillet 2004)

Cette méthode a permis d'identifier 76 stations différentes en fonction des compartiments bioclimatiques, du bilan hydrique local et de la famille de roche ou de matériau.

Le bilan hydrique local estimé selon 6 niveaux, notés de 0 à 5, est le résultat du croisement des variables suivantes : profondeur du sol, charge en éléments grossiers, topographie (pente et forme) et exposition.

Les sols de la forêt des Monges étant presque tous sur roche mère calcaire, en ne tenant compte que du bilan hydrique local et du compartiment bioclimatique on peut regrouper ces stations dans des groupes appartenant à la typologie définie dans les directives locales d'aménagement. On notera cependant que sur les molasses, on rencontre parfois localement une végétation légèrement acidophile (parcelle 11,12,13 et 17 notamment)

Groupe de stations	Surface		Essences forestières bien adaptées par ordre de potentialité de production décroissante	
	ha	%	Feuillus	Résineux
Hêtraie-sapinière hygrophile	21.90	2.5	Hêtre Grands érables	Sapin pectiné Mélèze, Epicéa, pin sylvestre
Hêtraie-sapinière mésohygrophile	175.11	19.6	Hêtre Grands érables Merisier	Sapin pectiné Mélèze Pin noir, pin sylvestre
Hêtraie mésophile	229.14	25.7	Hêtre	Sapin de Nordmann Pin noir
Hêtraie mésoxérophile	145.94	16.4	Hêtre Erable à feuille d'obier	Pin noir Cèdre
Hêtraie xérophile	209.44	23.5	Feuillus RTM	Pin noir Pin sylvestre
Total surface réduite	781.53	87.7		
Zones non boisables	109.97	12.33		
Total	891.50	100		

Carte des stations au 1/25000, annexe 3

- Potentialités des stations

Les stations de hêtraie-sapinière hygrophile, bilan hydrique 5, très peu importantes en surface, bénéficient de conditions très favorables, exposition d'ubac, altitude comprise entre 1500 et 1800m, profondeur du sol supérieure à 50 cm, charge en éléments grossiers de l'ordre de 20%, topographie neutre à concave.

A noter une tendance acidophile dans l'"UA" 1701 avec présence de fougères de calamintha grandiflora et de trochiscanthes nodiflora notamment.

Les stations de hêtraie-sapinière mésohygrophile, bilan hydrique 4, sont situées dans les compartiments bioclimatiques du montagnard moyen et du montagnard supérieur d'ubac, en grande majorité entre 1240 et 1620 m d'altitude. La profondeur du sol est comprise entre 20 et 50cm, la pente souvent supérieure à 25%. Ces stations ont été boisées majoritairement en mélèze d'Europe au début du xx^{ième} siècle, en sapin pectiné plus récemment avec de bons résultats.

Les stations de la hêtraie mésophile, bilan hydrique 3, se trouvent dans les compartiments bioclimatiques du montagnard moyen et du montagnard supérieur d'ubac, avec une profondeur de sol moindre que les précédentes et une pente plus forte. On trouve aussi quelques stations de hêtraie mésophile dans le montagnard moyen et le montagnard supérieur d'adret entre 1200 et 1700m d'altitude, l'exposition étant compensée par une épaisseur de sol supérieure et une pente moindre.

Sur ces stations que les peuplements soient naturels ou issus de reboisement le hêtre s'installe progressivement.

Les reboisements ont été réalisés selon les altitudes en pin à crochets, en pin noir ou en pin sylvestre.

Les stations de la hêtraie mésoxérophile, bilan hydrique 2, se trouvent dans les compartiments bioclimatiques allant du montagnard inférieur d'ubac au montagnard supérieur d'ubac et du montagnard moyen d'adret au montagnard supérieur d'adret de 950 à 1700 m d'altitude.

La profondeur du sol n'excède jamais 20 cm, la pente est forte à très forte, la roche mère affleure assez souvent. Malgré ces mauvaises conditions des reboisements en pin noir donnent des résultats acceptables au moins dans l'objectif de protection.

Les stations de la hêtraie xérophile, bilan hydrique 1, se rencontrent dans les mêmes compartiments bioclimatiques et aux mêmes altitudes que les précédentes mais dans des conditions pédologiques et topographiques encore plus défavorables.

A l'état naturel elles portent une lande boisée avec quelques pins sylvestres ou quelques mélèzes selon l'altitude mais parfois quelques pins noirs ou pins à crochets témoignent d'un essai infructueux de reboisement.

- Eléments stationnels remarquables

Zones humides intéressantes :

Une tourbière de faible étendue se trouve dans la parcelle 13 "UA" 04.

Une autre zone humide est constituée par le lac des Monges et ses abords, parcelle 12 "UA" 01.

Une ripisylve, "UA" 606 sur 0.84 ha.

- Potentialités forestières

Le tableau qui suit indique le degré d'adaptation des essences selon leurs exigences climatiques. (D'après Jean LADIER : "Les stations forestières des Préalpes sèches"(Version définitive juillet 2004))

Compartiment bioclimatique	Essence		Chêne pubescent	Hêtre	Sapin piceux	Érable à feuille d'obier	Pin noir d'Autriche	Pin sylvestre	Cèdre de l'Atlas	Pin à crochets	Mélèze d'Europe
	Surface en ha	%									
Subalpin d'ubac	59.03	6.62	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montagnard supérieur d'ubac	168.46	18.90	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montagnard moyen d'ubac	234.89	26.35	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montagnard inférieur d'ubac	138	15.48	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Supraméditerranéen d'ubac	10.08	1.13	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Subalpin d'adret	39.65	4.45	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montagnard supérieur d'adret	118.17	13.26	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montagnard moyen d'adret	116.76	13.10	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montagnard inférieur d'adret	6.23	0.70	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Supraméditerranéen d'adret	0.23	0.03	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Légende	Bonne adaptation	Adaptation moyenne	Mauvaise adaptation
	■	■	■

- Le mélèze d'Europe, occupe la première place des essences de la forêt, introduit au début du XX^{ème} siècle, dans des stations judicieusement choisies, il s'est implanté de façon remarquable. Les peuplements, âgés de cent ans environ, sont de belle venue et de qualité acceptable. Cette essence est en progression car elle est capable de coloniser des vides.

- Le pin à crochets a bien réussi partout où il a été introduit. C'est une essence remarquable par sa plasticité, rustique et robuste mais qui supporte très mal la concurrence. C'est souvent les stations les plus ingrates qui lui ont été réservées. La croissance est assez rapide au début, mais se

ralentit par la suite pour devenir très faible à partir de 150 ans. Dans les conditions stationnelles des Monges et compte tenu de leur état sanitaire, on peut obtenir un diamètre d'exploitabilité de 30 à 35 cm entre 100 et 120 ans .

- Le pin sylvestre souffre d'un excès de calcaire actif. En forêt des Monges, il se présente sous une forme indigène qui donnent des sujets rabougris et bas branchus de qualité médiocre et sous une forme introduite dont les fûts sont plus hauts, plus droits et susceptibles de donner des produits de sciage d'assez bonne qualité.

- L'épicéa commun couvre une surface assez faible mais il a tendance à s'étendre. En exposition Nord, sur sols assez profonds et humides (bilan hydrique 4) il est susceptibles de donner des résultats au moins égaux à ceux du mélèze en quantité et supérieur en qualité. Ses qualités sont appréciées en menuiserie et pour la confection de charpentes.

Il continuera à être favorisé dans la zone où il progresse . L'état sanitaire des sujets adultes devra être surveillé pour éviter des dépréciations par pourrissement.

Le problème de sa naturalité reste en suspend, comme dans les parcelles communales voisines.

- Les sapins pectinés adultes ne sont représentés que par quelques sujets de belle venue d'un âge voisin de 150 ans.

De nombreuses plantations ont été réalisées en sapin de Nordmann puis en sapin pectiné des Alpes sèches avec des réussites variables. De nombreux dégâts de gibier sont à déplorer.

En tout état de cause dans l'éventualité de nouveaux enrichissements on choisira des origines locales et on optera pour un système de protection efficace.

- Le hêtre forme soit des taillis vieillis qui se sont progressivement affranchis et ont l'aspect d'une futaie sur souche soit de jeunes peuplements denses comportant de nombreux pieds francs. Les dépressages récents les ont orientés vers la futaie qui a été par place enrichie en sapin pectiné Le hêtre utilisé presque exclusivement comme bois de chauffage trouve actuellement des débouchés acceptables.

L'extension de cette essence traduit une remontée biologique qu'il faut continuer à favoriser, son rôle cultural en mélange est important.

- Le chêne pubescent ne se rencontre que dans la parcelle 22, son rôle se limite au maintien des sols.

- Le sorbier des oiseleurs est représenté par des individus isolés et quelques bouquets de belle venue. Il joue un rôle cynégétique et paysager.

- L'alisier blanc accompagne très souvent le pin sylvestre dans les stations xérophiles, il a un rôle cultural et participe à la biodiversité.

Les autres feuillus que l'on rencontre disséminés participent eux aussi à la biodiversité. Nous citerons les érables plane, sycomore, à feuille d'obier, le merisier, l'alisier torminal, le saule Marsault, le bouleau verruqueux, le tilleul, le frêne et des hybrides stables de sorbiers des oiseleurs et d'alisiers.

1 - 2 - HABITATS NATURELS -

1 - 2 -1 - Habitats "d'intérêt communautaire" (Directive "Habitats")

La forêt domaniale est pratiquement entourée par les sites éligibles PR39, Les Monges, cluse de Bayons, montagne de Reynier, montagne de Jouère, montagne de Gache, Pierre Ecrite, Le Siron. Bien que n'étant pas incluse dans ce site on y trouve des habitats d'intérêt communautaire tels que

- 31.412, Landes de l'étage subalpin à myrtilles et aïrelles.
- 31.82, Fourrés des landes à buis des pentes rocheuses calcaires.

1 - 3 - ZNIEFF - (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux) -

ZNIEFF: une partie de la parcelle 20 est située dans l'enveloppe de la ZNIEFF n° 0407Z00, dite " Montagne des Monges, clue de Feissal".

Carte de situation et fiche descriptive en annexe n° 5

ZICO: aucune sur la forêt.

1 - 4 - FLORE -

1 - 4 - 1 - Etages et séries de végétation -

La forêt est située dans sa grande majorité à l'étage montagnard, on y retrouve les séries suivantes :

- série de la hêtraie-sapinière, faciès méridional à *Trochiscanthes nodiflora*, *Calamintha grandiflora* et *Géranium nodosum*.
- série mésohygrophile à *Calamintha grandiflora* qui forme la transition entre la hêtraie-sapinière et la suivante.
- série mésophile du hêtre à *Cephalanthera rubra* et *Androsace chaixii*.
 - série mésophile du pin sylvestre.

A l'étage subalpin, la série subalpine altiméditerranéenne, dite aussi " pseudo alpine" car peu boisée et essentiellement pastorale. Les raisons de ce non boisement sont sans doute multiples : effets de crête qui impliquent vent, sécheresse, absence d'effet retard de la fonte des neiges, froid fragilisant la forêt face à la dent du bétail, récurrence des incendies naturels dus à la foudre.

1 - 4 - 2 - Relevé des espèces végétales remarquables

Au cours des descriptions, nous avons noté la présence d'espèces faisant partie des listes suivantes. Il ne s'agit en aucun cas d'un inventaire exhaustif.

- liste des espèces "prioritaires" de la Directive "Habitats"

Espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe n°4: Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*).

- listes nationales et régionales d'espèces protégées

Ancolie des Alpes, Dracocéphale d'Autriche (*Dracocephalum austriacum*), Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*).

- espèces végétales inscrites au Livre Rouge National :

Ancolie des Alpes, Dracocéphale d'Autriche.

- espèces végétales inscrites au Livre Rouge Régional PACA :

Androsace de Chaix (*Androsace chaixii*), Ancolie des Alpes, Dracocéphale d'Autriche, Sabot de Vénus, Lis martagon (*Lilium martagon*), Trochiscanthe nodiflore (*Trochiscanthes nodiflora*), Tulipe méridionale (*Tulipa sylvestris*).

1 - 4 - 3 - Répartition des essences forestières

Essences	Pourcentage de la surface boisée	Surface théorique en ha	Pourcentage de la surface totale
Mélèze d'Europe	29.9	176.94	19.9
Hêtre	15.2	90.19	10.1
Pin noir d'Autriche	14.7	86.75	9.7
Pin sylvestre	14.1	83.26	9.3
Pin à crochets	12.2	72.25	8.1
Epicéa commun	4.9	28.90	3.2
Autres feuillus	4.8	28.19	3.2
Sapin pectiné et autres sapins	4.3	25.70	2.9
TOTAL	100	592.18	66.4

Les pourcentages ont été obtenus à partir des proportions d'essences relevées sur les unités d'analyse lors des opérations de description.

Pour mémoire, la division "Protection contre les érosions" du CEMAGREF a installé, en 1981, un dispositif de reboisement expérimental au sommet de la parcelle 5 (UA 504), entre 1800 et 1900 m d'altitude, 3500 plants des essences suivantes ont été introduits à cette occasion : Abies Veitchii, Abies grandis, Abies pectinata, Tsuga mertensiana et Pinus uncinata.

Il semblerait que faute de crédits le suivi en ait été abandonné.

Nous ne possédons en archives aucun renseignement sur les résultats de ces expériences.

1 - 4 - 4 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est globalement satisfaisant.

Seuls les peuplements de pins à crochets sur des stations peu fertiles présentent des signes de dépérissement.

Il n'y a pas de problème de gui.

Les effets néfastes de la canicule de 2003 ne sont pas pour l'instant spectaculaires, mais se traduisent ici et là par le dépérissement de quelques hêtres et de pins sylvestres sur les stations les plus sèches. Dans les reboisements en pin noir des parcelles 1,2,3,21,22 et 23, il pourrait y avoir une évolution plus préoccupante. Ce phénomène fera l'objet d'un suivi particulier.

1 - 5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS -

1 - 5 - 1 - Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt

Les types de peuplements sont décrits ci-après.

L'état de répartition par parcelle, annexe 7, figure. page 22.

Type: FRA-MEE 1	Futaie régulière artificielle de mélèze	125.60 ha	14.09 %
------------------------	---	-----------	---------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel
Structure	Futaie adulte
Pourcentage des essences	Mélèze 80%, Pin à crochets 5%, Epicéa 5%, HET AF 10%
Densité estimée	400
Diamètre moyen	40
Hauteur moyenne	26
Surface terrière	41
Volume estimé	650 à 800
Classe d'âge	100 à 120 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Résultat probant des premières campagnes de reboisement sur les meilleures stations, immédiatement après l'acquisition.

Type: FRA-MEE 2	Futaie régulière artificielle de mélèze	22.88 ha	2.57 %
------------------------	---	----------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel
Structure	Futaie adulte
Pourcentage des essences	Mélèze 90%, Feuillus divers 5%, Autres résineux 5%
Densité estimée	850
Diamètre moyen	30
Hauteur moyenne	24
Surface terrière	60
Volume estimé	750
Classe d'âge	80 à 100 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Deuxième campagne de reboisement vers 1920

Type: FRA-MEE 3	Futaie régulière artificielle de mélèze	3.13 ha	0.35 %
------------------------	---	---------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel
Structure	Jeune futaie
Pourcentage des essences	Mélèze 80% Pin noir d'Autriche 10% Autres résineux 10%
Densité estimée	2000
Diamètre moyen	20
Hauteur moyenne	16
Surface terrière	36
Volume estimé	300
Classe d'âge	60 à 80 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Regarnis en pin noir et installation naturelle d'autres résineux

Type: RR-MEE 1	Reboisement artificiel en mélèze	13.65 ha	1.53 %
-----------------------	----------------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement après de nouvelles acquisitions
Structure	Gaulis-bas perchis
Pourcentage des essences	Mélèze 70%, Autres résineux 30%
Densité estimée	2000
Diamètre moyen	10
Hauteur moyenne	7
Volume estimé	100
Classe d'âge	20 à 60 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	A l'origine MEE 70%, S.P 30%, abrutissement important sur S.P et regarnis en P.O installation spontanée de P.X et P.S

Type: RR-MME 2	Jeune reboisement artificiel en mélèze	9.80 ha	1.10 %
-----------------------	--	---------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel
Structure	Gaulis
Pourcentage des essences	Mélèze 70%, Autres résineux 15%, Feuillus divers 15%
Densité	1100
Hauteur	1 à 3
Classe d'âge	0 à 20 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Reboisements dans des trouées de chablis. Dégâts de gibier fréquents. Installation spontanée de résineux divers.

Type: FRA-P.X 1	Futaie régulière artificielle de pin à crochets	20.44 ha	2.29 %
------------------------	---	----------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel sur stations peu fertiles
Structure	Futaie mure
Pourcentage des essences	Pin à crochets 65%, Mélèze 15%, Feuillus divers 20%
Densité estimée	400
Diamètre moyen	35
Hauteur moyenne	17
Surface terrière	32
Volume estimé	350
Classe d'âge	100 à 120 ans
Etat sanitaire	Moyen
Observations particulières	Régénération à réaliser au cours de la période d'aménagement

Type: FRA-P.X 2	Futaie régulière artificielle de pin à crochets	44.27 ha	4.97 %
------------------------	---	----------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel de protection sur stations peu fertiles
Structure	Futaie adulte
Pourcentage des essences	Pin à crochets 80%, Autres résineux 10% Feuillus divers 10%
Densité estimée	1500
Diamètre moyen	20
Hauteur moyenne	11
Surface terrière	42
Volume estimé	270
Classe d'âge	80 à 100 ans
Etat sanitaire	Moyen
Observations particulières	Amélioration sanitaire souhaitable

Type: FRA-P.X MEE	Futaie régulière artificielle mixte P.X MEE	1.06 ha	0.12%
--------------------------	---	---------	-------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel mixte en pin à crochets et mélèze
Structure	Futaie adulte
Pourcentage des essences	Pin à crochets 60% mélèze 40%
Densité estimée	1500
Diamètre moyen	20
Hauteur moyenne	16
Surface terrière	42
Volume estimé	400
Classe d'âge	60 à 80 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Les mélèzes ont des dimensions supérieures

Type: FRA-EPC MEE	Futaie régulière artificielle mixte EPC MEE	1.75 ha	0.20 %
--------------------------	---	---------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel en Epicéa commun et mélèze
Structure	Futaie adulte
Pourcentage des essences	Epicéa 60%, Mélèze 25%, Feuillus divers 15%
Densité estimée	400
Diamètre moyen	45
Hauteur moyenne	28
Surface terrière	44
Volume estimé	800
Classe d'âge	100 à 120
Etat sanitaire	MEE et F.DIV : Bon. Epicéa : Moyen
Observations particulières	La dissémination de l'épicéa sera à contrôler

Type: FRA-EPC P.O	Futaie régulière artificielle d'épicéa et de pin noir	2.7 ha	0.30 %
--------------------------	---	--------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement artificiel
Structure	Jeune futaie
Pourcentage des essences	Epicéa 60%, Pin noir d'Autriche 30%, Autres résineux 10%
Densité estimée	600
Diamètre moyen	20
Hauteur moyenne	12
Surface terrière	16
Volume estimé	120
Classe d'âge	40 à 60 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Bonne adaptation de l'épicéa à cette station

Type: FRA-P.O	Futaie régulière artificielle de pin noir d'Autriche	7.63 ha	0.86 %
----------------------	--	---------	--------

Caractéristiques générales	Reboisement de protection
Structure	Futaie adulte
Pourcentage des essences	Pin noir 80%, Pin sylvestre 10%, Feuillus divers 10%
Densité estimée	1100
Diamètre moyen	25
Hauteur moyenne	12
Surface terrière	46
Volume estimé	350
Classe d'âge	60 à 100 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Plantations après acquisition sur stations ingrates

Type: RR-P.O 1	Reboisement en pin noir d'Autriche	76.22 ha	8.55 %
-----------------------	------------------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Reboisements de protection sur stations ingrates
Structure	Bas perchis à jeune futaie
Pourcentage des essences	Pin noir 80 %, Pin sylvestre 10%, Autres résineux 10%
Densité estimée	2000
Diamètre moyen	15
Hauteur moyenne	8
Volume estimé	250
Classe d'âge	20 à 60 ans
Etat sanitaire	Moyen
Observations particulières	De très nombreuses campagnes de regarnis systématiques

Type: RR-P.O 2	Reboisement en pin noir d'Autriche	15.51 ha	1.74 %
-----------------------	------------------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Reboisements de protection
Structure	Gaulis
Pourcentage des essences	Pin noir 90%, Pin sylvestre 10%
Densité	2000
Hauteur moyenne	3
Classe d'âge	0 à 20 ans
Etat sanitaire	Bon

Type: FRA-P.S	Futaie régulière artificielle de pin sylvestre	5.06 ha	0.57 %
----------------------	--	---------	--------

Caractéristiques générales	Vieux reboisement sur station xérophile
Structure	Futaie mure
Pourcentage des essences	Pin sylvestre 90%, Pin noir d'Autriche 10%
Densité estimée	1600
Diamètre moyen	25
Hauteur moyenne	12
Surface terrière	46
Volume estimé	600
Classe d'âge	100 à 120 ans
Etat sanitaire	Moyen
Observations particulières	Accès très difficile

Type: RR-S.P	Enrichissement en sapin pectiné	53.92 ha	6.05 %
---------------------	---------------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Taillis de hêtre enrichi en Sapin pectiné
Structure	Futaie régulière sous abri
Pourcentage des essences	Sapin pectiné 40%, Hêtre 50%, Feuillus divers 10%
Densité	Sapin pectiné : 900
Hauteur	1 à 3 m
Classe d'âge	0 à 40 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Dégâts de gibier importants

Type: FRN-MEE 1	Futaie régulière naturelle de mélèze	4.04 ha	0.45 %
------------------------	--------------------------------------	---------	--------

Caractéristiques générales	Accrus de mélèze
Structure	Fourré
Pourcentage des essences	Mélèze 70%, Pin à crochets 10% pelouse et zones boisables 20%
Densité	de 1500 à 7500
Hauteur moyenne	1
Classe d'âge	0 à 20 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Colonisation dynamique de trouées

Type: FRN-MEE 2	Futaie régulière naturelle de mélèze	3.13 ha	0.35 %
------------------------	--------------------------------------	---------	--------

Caractéristiques générales	Accrus de mélèze
Structure	Perchis
Pourcentage des essences	Mélèze 60%, Pin à crochets 20%, Hêtre 20%
Densité	de 2500 à 4500
Diamètre	10 à 15
Hauteur	8 à 14
Surface terrière	20 à 48
Volume estimé	350 à 400
Classe d'âge	20 à 80 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Colonisation dynamique de trouées

Type: FRN-EPC	Futaie régulière naturelle d'épicéa	0.98 ha	0.11 %
----------------------	-------------------------------------	---------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement naturel régulier
Structure	Futaie adulte
Pourcentage des essences	Epicéa 70%, Hêtre 30%
Densité estimée	200
Diamètre moyen	40
Hauteur moyenne	20
Surface terrière	19
Volume estimé	180
Classe d'âge	80 à 100 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Hêtre à la fois à l'étage dominant et en sous étage

Type: FSS-HET	Futaie sur souche de hêtre	35.29 ha	3.96 %
----------------------	----------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Ancien taillis sous futaie clairsemée converti
Structure	Futaie sur souche avec de nombreux francs pieds
Pourcentage des essences	Hêtre 90%, Autres feuillus 5%, Sapin pectiné 5%
Densité	1100
Diamètre moyen	20
Hauteur moyenne	18
Surface terrière	29
Volume estimé	400
Classe d'âge	80 à 100 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Une dizaine de très vieux arbres de forts diamètres par hectare

Pour mémoire, un bouquet ayant l'aspect d'une futaie sur souche de chêne pubescent se trouve dans la parcelle 22, "UA" 2210 sur 0.23 ha soit 0.2% de la surface de la forêt. Dans le tableau des peuplements, elle est agglomérée à la FSS de Hêtre.

Type: FRN-HET	Futaie régulière naturelle de Hêtre	3.41 ha	0.38 %
----------------------	-------------------------------------	---------	--------

Caractéristiques générales	Régénération naturelle
Structure	Perchis
Pourcentage des essences	Hêtre 80%, Autres feuillus 10%, Sapin pectiné 10%
Densité estimée	1500
Diamètre moyen	15
Hauteur moyenne	10
Volume estimé	250
Classe d'âge	0 à 60 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Densité avant dépressage de l'ordre de 10 000 tiges à l'hectare

Type: FIR-MEE et P.X	Futaie irrégulière de mélèze et de pin à crochets	22.14 ha	2.48 %
-----------------------------	---	----------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement artificiel irrégularisé par des coups de chablis
Structure	Futaie irrégulière déséquilibrée
Pourcentage des essences	Mélèze 50 % Pin à crochets 30 Hêtre 10 %Autres résineux 10%
Densité estimée	250 (100 120 ans) 4000 (0 20 ans)
Diamètre moyen	35
Hauteur moyenne	22
Surface terrière	23
Volume estimé	300
Classe d'âge	100 à 120 ans et 0 à 20 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Réaction dynamique du milieu après l'exploitation des chablis

Type: FIRN-P.S 1	Futaie irrégulière naturelle de Pin sylvestre	36.08 ha	4.05 %
-------------------------	---	----------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement irrégulier inéquien
Structure	Futaie irrégulière par bouquets
Pourcentage des essences	Pin sylvestre 80%, Autres résineux 10%, Feuillus divers 10%
Diamètre moyen	25
Hauteur moyenne	10
Surface terrière	19
Volume estimé	150
Classe d'âge	0 à 140 ans
Etat sanitaire	0 à 100 ans : Bon, 100 à 140 ans : Dépérissant
Observations particulières	Peuplement clair à intérêt cynégétique

Type: FIRN-P.S 2	Futaie irrégulière naturelle de Pin sylvestre	26.02 ha	2.92 %
-------------------------	---	----------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement de colonisation progressive
Structure	Futaie à allure jardinée par bouquets
Pourcentage des essences	Pin sylvestre 80%, Pin noir d'Autriche 15%, Autres feuillus 5%
Densité	1500 à 2500
Diamètre moyen	15 (0 à 35)
Hauteur moyenne	6
Classe d'âge	0 à 100 ans
Etat sanitaire	Bon
Observations particulières	Tâches de régénération autour de vieux arbres

Type: FIRN-EPC	Futaie irrégulière naturelle d'épicéa	15.98 ha	1.79 %
-----------------------	---------------------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement de colonisation progressive
Structure	Futaie à allure jardinée
Pourcentage des essences	Epicéa 70%, Hêtre 20%, Pin sylvestre 10%
Diamètre moyen	35
Hauteur moyenne	22
Surface terrière	24
Volume estimé	350
Classe d'âge	0 à 120 ans
Etat sanitaire	Bon

Type: FIRN-HET	Futaie irrégulière naturelle de hêtre	23.14 ha	2.60 %
-----------------------	---------------------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement de colonisation progressive
Structure	Futaie irrégulière à allure jardinée par bouquets
Pourcentage des essences	Hêtre 80%, Mélèze 10%, Pin sylvestre 5% Sapin pectiné 5%
Densité estimée	1100
Diamètre moyen	20
Hauteur	0 à 24
Surface terrière	32
Volume estimé	500
Classe d'âge	0 à 160 ans
Etat sanitaire	0 à 120 ans : Bon, 120 à 160 : Dépérissant
Observations particulières	De très vieux sujets à conserver 3.32 ha ont été enrichis en Sapin et en Mélèze

Type: CLA. N	Peuplement clairsemé naturel	10.71 ha	1.20 %
---------------------	------------------------------	----------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement lâche colonisant des stations peu fertiles
Structure	Futaie irrégulière incomplète
Pourcentage des essences	Pin à crochets 40%, Pin sylvestre 30%, Mélèze 10%, AF 20%
Densité	180
Diamètre moyen	10
Hauteur moyenne	5
Classe d'âge	0 à 120 ans
Etat sanitaire	Moyen
Observations particulières	La surface des landes et pelouse représente 46%

Type: CLA A	Peuplement clair après reboisement	7.41 ha	0.83 %
--------------------	------------------------------------	---------	--------

Caractéristiques générales	Peuplement clair avec des essences introduites et spontanées
Structure	Futaie irrégulière incomplète
Pourcentage des essences	Mélèze 40%, Pin noir 20%, Pin à crochets 20%, AR 10% Fdiv10%
Densité	150
Diamètre moyen	20
Hauteur moyenne	8
Classe d'âge	0 à 120 ans
Etat sanitaire	Moyen
Observations particulières	La surface des landes et pelouses représente 58%

1 - 5 - 2 - Types de peuplements non forestiers rencontrés sur la forêt

Type: LB	Lande boisée	16.62 ha	1.86 %
Commentaire	Ces formations composées par des arbustes, genévrier commun, amélanchier, genêt cendré, camerisier, cytise portent moins de 100 tiges d'arbres par ha. Elles jouent un rôle important contre l'érosion et constituent une première étape dans la colonisation arborée.		
Type: LAN	Lande	68.33 ha	7.66 %
Commentaire	Ces formations composées par des arbustes, genévrier commun, amélanchier, genêt cendré, camerisier, cytise ne portent pratiquement aucun arbre. Elles sont une transition entre les pelouses et les landes boisées.		
Type: PEL	Pelouse	70.95 ha	7.96 %
Commentaire	Il s'agit d'une couverture végétale herbeuse que l'on retrouve soit en crête en altitude, soit à l'intérieur de certains peuplements pour de multiples raisons. Leur importance contre l'érosion est primordiale, elles peuvent avoir en outre un intérêt pastoral ou cynégétique.		
Type:ENB	Espaces naturels boisables	33.45 ha	3.75 %
Commentaire	Il s'agit soit de terrains qui pourront être boisés, soit de zone où des reboisements récents ont échoué. Ils sont disséminés, de petite surface leur reboisement artificiel ne s'impose pas.		
Type:ENNB	Espaces naturels non boisés, non boisables	109.97 ha	12.34 %
Répartition	Falaises, barres rocheuses ou éboulis actifs	108.04 ha	12.13%
	Lac des Monges et zones humides	1.83ha	0.20 %
	Tourbière	0.10 ha	0.01%

1 - 5 - 3 - Etats synthétiques par grands types de peuplement

Type	Peuplement	Surface en ha	% de la surface
FRA-MEE	Futaie régulière artificielle de Mélèze	175.06	19.64
FRA-P.X	Futaie régulière artificielle de Pin à crochets	64.71	7.26
FRRAM	Futaie régulière résineuse artificielle mixte	5.51	0.62
FRA-P.O	Futaie régulière artificielle de Pin noir d'Autriche	99.36	11.15
RR-S.P	Enrichissement en Sapin pectiné	53.92	6.05
FRN-EPC	Futaie régulière naturelle d'Epicéa	0.98	0.11
FRA-P.S	Futaie régulière artificielle de Pin sylvestre	5.06	0.57
FRN-MEE	Futaie régulière naturelle de mélèze	7.17	0.80
FRN-HET	Futaie régulière naturelle de Hêtre	3.41	0.38
FSS-HET(CHY)	Futaie sur souche de Hêtre (Chêne pubescent)	35.52	3.98
FIR MEE-P.X	Futaie irrégulière de Mélèze et de Pin à crochets	22.14	2.48
FIRN-P.S	Futaie irrégulière naturelle de Pin sylvestre	62.10	6.97
FIRN-EPC	Futaie irrégulière naturelle d'Epicéa	15.98	1.79
FIRN-HET	Futaie irrégulière naturelle de Hêtre	23.14	2.60
CLA	Peuplement clairsemé	18.12	2.03
SURFACE BOISEE		592.18	66.43
LB	Landes boisées	16.62	1.86
LAN	Landes	68.33	7.66
PEL	Pelouse	70.95	7.96
ENB	Espaces naturels boisables	33.45	3.75
SURFACE REDUITE		781.53	87.66
ENNB	Espaces naturels non boisables	109.97	12.34
SURFACE TOTALE		891.50	100.00

1 - 5 - 4 - Synthèse globale

Futaie régulière résineuse	Futaie régulière feuillue	Futaie irrégulière résineuse	Futaie irrégulière feuillue	Peuplem ^{ents} clairs	Landes Landes boisées	Espaces naturels boisables	Pelouses	Espaces naturels non boisables	Surface totale
411,77	38,93	100,22	23,14	18.12	84.95	33.45	70.95	109.97	891,50
46,19%	4,37 %	11,24 %	2,60 %	2,03 %	9.52 %	3.75 %	7.96	12.34%	100 %

1 - 6 - FAUNE SAUVAGE -

1 - 6 - 1 - Relevé des espèces animales remarquables

Le massif des Monges qui comprend les unités de gestion UG 107 et 108 (17 000 ha environ) dont la forêt domaniale fait partie est relativement riche en faune. Des opérations de comptage sur ces unités menées depuis l'année 2000 ont permis de dénombrer jusqu'à 200 mouflons, 100 chamois et une vingtaine de chevreuils sur l'ensemble de la zone couverte.

Les premiers mouflons ont été observés en 1985 dans les parcelles 8 et 9.

Par la suite, huit femelles et cinq mâles ont été introduits en 1989, un second lâché de six femelles et quatre mâles a eu lieu en 1990, un troisième de quatre femelles et trois mâles en 1991 et un dernier de huit femelles et quatre mâles en 1992. Cette espèce s'est très bien adaptée au biotope local.

Le chamois qui était rare dans les années 60 a très sensiblement augmenté ses effectifs de manière naturelle.

Le sanglier est lui aussi présent dans le massif, il séjourne dans la forêt domaniale du printemps à l'automne où il trouve gagnage et refuge, aux premières neiges, il descend vers la vallée.

On peut assez couramment observer des marmottes sur les crêtes dénudées des Monges, de Clos-Ginoux et de l'Oratoire.

La gélinotte s'est maintenue malgré la prédation du sanglier.

En 2003, un comptage a permis de dénombrer la présence de douze coqs et six poules de téttras-lyre.

Parmi les espèces d'oiseaux protégés on a pu observer dans la forêt domaniale l'aigle royal, le circaète Jean-le-blanc, le pic noir, et le faucon pèlerin.

1 - 6 - 2 - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

Une aire d'autour des palombes a été relevée à proximité du lac, parcelle 17.

Sur le lac nichent des poules d'eau et séjournent différentes espèces de canards migrateurs.

Des oiseaux de passage, tels que la bécasse, les grives litornes, mauvis, drains ou musiciennes, les merles et d'autres passereaux fréquentent le massif.

Le lièvre, le renard, la fouine, la martre et le blaireau sont également les hôtes de la forêt. Par ailleurs, la présence du loup a été signalée plusieurs fois et confirmée par l'observation de deux animaux en décembre 1998 par deux agents de l'ONF (Mrs ESMIOL Jean-Aimé et GODINO Gérard) .

1 - 6 - 3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

La population animale n'est pour l'instant pas gênante pour la forêt. Cependant, les chamois et les chevreuils manifestent un goût marqué pour les plants de mélèze ou de sapin introduits et obligent à prévoir des protections pour espérer mener à bien les enrichissements.

1 - 6 - 4 - Précisions sur l'état sanitaire

Il n'a été constaté aucune affection particulière sur les espèces représentées.

1 - 7 - RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU -

1 - 7 - 1- Risques potentiels liés aux facteurs du milieu

L'origine de la forêt rappelle le rôle de protection des sols, des peuplements créés par les reboisements artificiels.

Le rôle de protection vis à vis des risques naturels a fait l'objet d'une analyse de 1986 à 1988. Le territoire de la forêt a été découpé en unités d'analyse homogènes par le rôle de protection et le risque ou l'absence de risque:

-unités "hors cadre": espaces non boisables et peuplements isolés " hors sylviculture" ne jouant pas de rôle de protection particulier, non susceptibles d'exploitation économiquement rentable et pouvant être laissés à leur évolution naturelle.

-unités de "protection-production"; peuplements jouant un rôle de protection, susceptibles d'exploitation économiquement rentable. Le rôle de protection impose certaines contraintes sylvicoles (futaie jardinée).

-unités de "production": peuplements susceptibles à maturité d'exploitations rentables.

-unités de "protection": peuplements jouant un rôle marqué de protection non susceptibles d'exploitation économiquement rentable et devant être maintenus à prix d'argent.

Pour l'ensemble de la forêt, sur 863 ha de surface étudiée, la répartition des unités d'analyse par objectif s'établit comme suit:

Classement	Production	Protection-production	Protection	Hors cadre
Surface en ha	185	545	0	133
Pourcentage	21.4%	63.2%	0%	15.4%

L'aménagement a fourni l'opportunité de réexamen de ce classement qui apparaît toujours valable.

1 - 7 - 2 - Phénomènes constatés. Risques

Après chaque épisode orageux de nombreux amas de pierres et de matériaux encombrant les pistes. En octobre 2002, le radier situé à l'entrée de la forêt, parcelle 11 a été gravement détérioré. L'érosion est encore très active notamment sur les cantons de Reynier, parcelles 21, 22 et 23, de La Garnaysse, parcelles 1, 2 et 3, des gorges du Pradon parcelle 20.

A noter une avalanche importante sur la parcelle 6 en décembre 1981, une autre sur la parcelle 20 en février 1982, et un couloir connu entre les blocs de parcelles 1,2,3 et 4,5. Aucune zone habitée n'est menacée directement par ce phénomène.

1 - 7 - 3 - Enjeux

L'équilibre recherché entre l'érosion et la protection demeure toujours instable même si les opérations de réengazonnements et de reboisements menés avec opiniâtreté tout au long du siècle dernier ont donné des résultats assez remarquables.

1 - 8 - RISQUES D'INCENDIE –

La forêt des Monges est située dans une configuration géographique isolée où les incendies de forêt sont à craindre en raison des délais très importants d'arrivée des secours.

Les zones les plus sensibles sont les pineraies et les versants exposés au Sud, parcelles 1,2,3,7,8,9,10,21,22,23 et 24.

Des départs de feu dus à la foudre ont été relevés au cours des dix dernières années dans les parcelles 2 et 20, quelques m2 ont été parcourus, extinction naturelle.

Des feux de camp à proximité du lac, en été, sont susceptibles d'induire un risque. Ils font l'objet d'une surveillance constante et d'une campagne d'information.

DOCUMENT ONE

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX -

2 - 1 - PRODUCTION LIGNEUSE -

2 - 1 - 1 Etat de la demande actuelle

La valeur moyenne des bois sur pied peut être estimée comme suit (en euros 2003.)

Essence	Catégorie	€/ par m ³
Mélèze	Charpente, sciage courant	13 à 16
Hêtre	Bois de chauffage	4 à 6
Epicéa	Charpente, sciage courant	12 à 14
Pin à crochets, pin sylvestre	Bois de caisserie	6 à 10
Pin à crochets, pin sylvestre	Bois de trituration	4
Pin noir d'Autriche	Bois de caisserie, poteaux	8 à 10
Pin noir d'Autriche	Bois de trituration	4

Ces prix sont légèrement inférieurs à la moyenne départementale du fait des difficultés d'accès et ne sont valables que pour les cantons d'Esparron la Bâtie.

On notera qu'ils sont en euros constants inférieurs aux prix de vente moyens annoncés lors de l'Aménagement précédent!

2 - 1 - 2 Evolution prévisible de la demande

La commercialisation de ces produits est actuellement difficile. Un nombre important de coupes de ce type ne trouvent pas preneur

2 - 1 - 3 Contraintes pesant sur la mobilisation des bois

De gros efforts de dessertes et d'entretien des voies ont été réalisés à l'intérieur de la forêt mais compte tenu de la qualité médiocre de ses produits, des difficultés de vidange, de l'éloignement des grands axes routiers, les offres de prix quand elles existent sont faibles, la demande n'étant pas soutenue et la concurrence peu active.

2 - 2 - AUTRES PRODUCTIONS -

2 - 2 - 1 Produits accessoires

Une seule concession au profit d'EDF, pour le survol d'une ligne électrique, pour un montant annuel de 5.38 € HT.

2 - 2 - 2 Protection des sols et des eaux (sources d'eaux potables)

Il n'y a pas de source d'eau potable captée.

2 - 2 - 3 Protection des sols

La protection des sols est à l'origine de la création des séries RTM qui constituent la forêt des Monges. Pour continuer à maintenir les sols et assurer la pérennité des boisements de protection, il sera nécessaire de réaliser des coupes à prix d'argent, principalement des éclaircies et des coupes sanitaires.

2 - 2 – 4 Rôles de protection attendus de la forêt.

Dans cette zone le rôle de protection de la forêt est très marqué. Elle atténue les phénomènes d'érosion dans les terrains marneux et les chutes de pierres sur les fortes pentes ainsi que les effets des violentes précipitations orageuses. Par ce triple rôle elle contribue à protéger la vie et l'activité agricole de la vallée.

2 - 3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES -

La forêt est divisée en 3 lots: -lot 99, parcelles 21,22 et 23,148 ha,
 -lot 100, parcelles 11,12,13,17,18,19 et 20,231 ha,
 -lot 101, parcelles 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,14,15 et 16,440 ha.

Le lot 99 a été loué en 1997 à la société de chasse de Bayons pour 493 €, ce loyer est passé à 850 € aux adjudications de 2004 pour la période 2004-2009.

Le lot 101 a été amodié à la société de chasse d'Esparron-la-Bâtie depuis le 1^{er} avril 1979 moyennant un loyer annuel de 3000 F, de 1997 à 2003 ce loyer a été porté à 1093 €, aux dernières adjudications de 2004 il est passé à 2058 €.

Le lot 100 a été érigé en réserve par arrêté ministériel du 21 novembre 1988, pour une durée de 6 ans, reconduit de 1994 à 1997, confirmé par arrêté préfectoral du 21 juillet 1997, enfin renouvelé jusqu'au 31 mars 2010 par l'arrêté préfectoral n° 2004-3177 du 13 décembre 2004.

2 - 4 - ACTIVITES PISCICOLES –

Au canton d'Esparron-La Bâtie, le Riou du Pont sur 500 m de son cours, au canton de Reynier, le Riou de Reynier sur 600 m rive gauche, le droit de pêche est amodié à la Fédération des associations agréées de pêche et de pisciculture des Alpes de Haute Provence dans le cadre d'une location générale du droit de pêche des cours d'eau et plan d'eau domaniaux.

Le montant annuel étant forfaitaire, il est impossible d'estimer le revenu de cette location pour la forêt domaniale des Monges, qui serait de toute façon insignifiant eu égard à la très faible longueur de cours d'eau concernée.

Pour le lac des Monges, le droit de pêche est réservé.

2 - 5 - ACTIVITES PASTORALES -

Deux locations annuelles sont consenties à des éleveurs.

-L'une de 58 ha sur les parcelles 17,18,19 et 20 pour une période d'un mois du 15/08 au 15/09 et un troupeau de 2000 ovins, moyennant une redevance de 110 € HT.

-L'autre de 15 ha sur les parcelles 4,5 et 7 pour une période d'un mois du 1/08 au 31/08 et un troupeau de 400 ovins, moyennant une redevance de 21.74 € HT.

2 - 6 - ACCUEIL DU PUBLIC -

2 - 6 - 1 Fréquentation

La forêt des Monges est éloignée de tout centre urbain important. Elle se situe dans une zone de tourisme d'été et de début d'automne qui reste familial, confidentiel et diffus. Cependant, sa situation sur les pentes du plus haut massif montagneux des cantons voisins, la beauté des paysages que l'on y découvre et l'attrait supplémentaire du lac en font un lieu plus fréquenté que la plupart des autres forêts de la région. L'attrait du lac et le mystérieux lié à la présence du loup dans le massif concourent à attirer un public d'initiés.

2 - 6 - 2 Evolution des besoins et aspirations du public

La location du gîte imposera sa modernisation raisonnée. Eclairage par panneaux solaires, adduction d'eau par captage de la source située en contrebas, en forêt communale de Bayons, et installation de sanitaires seront les conditions du maintien de cette construction.

2 - 6 - 3 Contraintes

Il faudra veiller à l'intégration paysagère de la nouvelle construction.

2 - 6 - 4 Ressources et ressources potentielles

La fréquentation du gîte rénové par des randonneurs équestres et pédestres pourra avoir des retombées commerciales pour l'Etablissement dans le cadre de la mise en place d'un circuit avec d'autres points d'accueil domaniaux ou communaux environnants, gîtes de Chagne, de Tavanon, de l'ubac de Gigors. Ce projet pourrait être mené en collaboration avec le S.IV.U. des Monges.

2 - 7 - PAYSAGES -

2 - 7 - 1 Grandes unités paysagères

Chaque saison apporte son lot de couleurs et de contrastes, palette de tons verts au printemps, mélange des coloris rouges, jaunes, verts d'automne, majesté des paysages de neige l'hiver. Les différentes roches apportent elles aussi un contraste minéral du gris des marnes aux rouges et grenats de la molasse en passant par les blancs des falaises calcaires. Enfin les pelouses d'altitude et les sommets dénudés donnent à ce massif un authentique cachet alpin.

2 - 7 - 2 Inventaire des paysages, sites et éléments visuellement remarquables

L'ancienne pépinière volante RTM, située dans la parcelle 13 est remarquable par les dimensions des mélèzes et des sapins qui la délimitent, elle a été qualifiée de "porte de la forêt". Mais sans contestation, c'est le lac et son écrin arboré qui en constituent le "clou" .

2 - 7 - 3 Sensibilité paysagère, "points noirs" paysagers

Aucun point noir paysager n'est à déplorer.

2 - 8 - RICHESSES CULTURELLES ET HISTORIQUES

Aucune richesse culturelle ou historique n'est à ce jour connue.

2 - 9 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER –

- 799,80 ha sont périmétrés RTM.

- La direction Territoriale Méditerranée de l'ONF est membre de l'association régionale de certification forestière PEFC Provence Alpes Côte d'Azur (n° /10-21-19/1) pour toutes les forêts domaniales de la région PACA.

A ce titre, les dix axes stratégiques définis dans la politique de qualité de la gestion forestière durable du concept PEFC, sont mis en œuvre dans cet aménagement.

DOCUMENT ONE

3 - GESTION PASSEE -

3 - 1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES -

3 - 1 - 1 - Traitements antérieurs -

Entre 1949 et 1955, 25 000m³ de bois de mine, vendus à l'unité de produit furent exploités dans toutes les parcelles où existait du bois récoltable. Cette opération fut conduite sans règle sylvicole, avec des abus de prélèvements et des absences d'intervention selon la topographie et l'accessibilité.

Le premier aménagement n'a concerné que la série RTM d'Esparron-la-Bâtie. Il s'agissait d'un aménagement "succinct" pour la période 1958 à 1969 qui ne fut d'ailleurs jamais appliqué.

Un second aménagement, de 1966 à 1980 fut approuvé par arrêté ministériel du 22 février 1967. L'aménagiste modifia profondément le parcellaire (qui est à l'origine de celui que nous connaissons).

Dans le but de commencer à exploiter les peuplements et de continuer à reboiser les vides, il divisa la forêt en trois séries :

- première série d'exploitation, d'amélioration et de reboisement comportant toutes les parcelles ayant des peuplements exploitables, soit 477.5 ha, parcelles 4,5,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18 et 19.
- deuxième série d'amélioration et de reboisement, comprenant les parcelles portant de jeunes peuplements nécessitant des travaux ou celles où demeuraient des vides boisables, soit 359.7 ha, parcelles 1,2,3,6,8,21,22 et 23.
- troisième série hors cadre sur 45.2 ha, parcelle 20.

La première série devait être transformée en futaie jardinée par parquets d'essences mélangées grâce à des coupes de caractère jardinatoire assises par contenance à la rotation de 15 ans.

La deuxième série devait être reboisée et ses peuplements existants améliorés en vue de constituer une futaie d'essences mélangées par parquets.

Aucune intervention n'était prévue dans la troisième série.

L'aménagement a été appliqué de 1966 à 1984, ses objectifs n'ont pas été atteints car la forêt inaccessible aux grumiers jusqu'en 1983 ne fut que très peu exploitée. Il ne fut récolté que 6200 m³ soit 0.7 m³/ha/an et ce uniquement dans les parcelles 11 et 13 sans aucun caractère jardinatoire des coupes. Les peuplements ont donc conservé leur structure régulière.

D'important travaux de plantation ont été réalisés, environ 50 ha sur chacune des deux séries de 1973 à 1982, avec des taux de réussite très variables compensés par de nombreuses campagnes de regarnis. La desserte intérieure de la forêt a été développée par la création de 16 km de piste puis son désenclavement réalisé par l'élargissement du CVO n°1 sur 0.3 km et la construction d'une route forestière sur 2.1 km qui permettent l'accès des grumiers.

3 - 1 - 2 - Dernier aménagement forestier -

Arrêté ministériel du 21 novembre 1989.

Durée d'application : 20 ans, de 1986 à 2005.

Exposé :

Compte tenu de la situation héritée des périodes précédentes et du constat que la forêt des Monges présente à la fois des stations favorables à une bonne production de bois et des stations pauvres, escarpées où la végétation est fragile et la conservation des sols aléatoire. L'aménagiste a reconduit trois séries:

- une première série de production, 573.2 ha, comprenant les parcelles 4,5,6,7,8,11,12,13,14,15,16,17,18,19,23 et 24.
- une deuxième série de protection production, 250.3 ha, regroupant les parcelles 1,2,3,9,10,21 et 22.
- une troisième série hors cadre, 39.4 ha, constituée par la parcelle 20.
-

Pour la première série, il estima que la structure idéale était la futaie régulière et choisit de la traiter par la méthode du groupe de régénération strict.

De nouveaux critères d'exploitabilité furent définis :

Essence	Age d'exploitabilité	Diamètre d'exploitabilité
Mélèze	100 ans	50 cm
Sapin, épicéa	100 ans	50 cm
Pin sylvestre, pin noir	100 ans	40 cm
Pin à crochets	100 ans	50 cm

Les parcelles classées en un groupe de régénération pour 122 ha dont 117 de surface utile qui concerne les parcelles 13,11 et 24, et en un groupe d'amélioration de 451.2 ha dont 400.2 de surface utile.

La récolte de bois fut estimée à 800 m³/an pour le groupe de régénération et à 1600 m³/an pour le groupe d'amélioration. En outre 50 ha de plantations de sapin et d'épicéa dans le groupe de régénération furent programmées.

Les travaux ne concernaient que l'entretien de plantation : regarnis et dégagements.

Pour la deuxième série, beaucoup plus jeune, il opta pour la futaie régulière à groupe de régénération élargi. L'effort de régénération retenu étant nul, toutes les parcelles furent classées dans un seul groupe d'amélioration de 250.3 ha dont 170 de surface utile.

Trois coupes d'éclaircie sanitaire prévues dans les parcelles 3,1 et 9 sur 45 ha pour une récolte de 1840 m³

Travaux sylvicoles : dégagement et nettoyage de plantations existantes.

Pour la troisième série, aucune intervention de prévue.

Bilan de l'application :

Le programme des coupes a été suivi jusqu'en 1994 où il a été très perturbé par d'importants coups de chablis.

D'importants travaux de reconstitution ont été exécutés à partir de 1996 dans les trouées notamment dans les parcelles 6 : 3 ha, 11 : 1 ha, 12 : 2ha, 14 : 1.5 ha, 15 : 1 ha, 17 : 2 ha, 24 : 1.5 ha. Les taux de réussite initiaux, malgré une préparation soignée du sol n'étaient que de l'ordre de 40% à cause des dégâts de gibier. La mise en place de protection dès 1997 et plusieurs campagnes de regarnis ont permis d'atteindre 70%.

Les opérations prévues pour le groupe de régénération ont été réalisées dans les parcelles 13 et 24, mais abandonnées dans la parcelle 11. Ceci en raison du faible volume mobilisable et de la structure irrégulière que les gestionnaires ont décidée de conserver. La surface régénérée par coupe atteint 58.5 ha, 12 ha de plantations ont été effectuées dans les trouées de chablis, 15.51 ha reboisés en pin noir d'Autriche et par ailleurs 4.04 ha d'accrus naturels de mélèzes portent le total à 90.05 ha soit 77% de l'objectif annoncé, 117 ha.

Pour le groupe d'amélioration, le programme qui prévoyait deux passages à 10 ans d'intervalle a été ajourné en raison du peu de volume récoltable après l'exploitation des chablis. La coupe prévue dans la parcelle 23 a été ajournée en raison des difficultés de vidange liées aux limitations de tonnage et de largeur des ponts de Reynier, problème qui demeure aujourd'hui.

La totalité des travaux sylvicoles préconisés par l'aménagiste n'a pu être réalisée faute de crédits suffisants.

3 - 2 - TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL -

3 - 2 - 1 *Equipement de desserte*

Le programme d'équipement qui prévoyait la création de 6.3 km de piste nouvelle a été en partie réalisé :

- "route" de La Laupie 2.6 km
- "route" de La Pinée 1.45 km

L'exploitation des chablis de 1994 a mis en lumière la nécessité d'améliorer et d'élargir la route forestière des Monges qui reste l'accès principal, 3 km ont été mis aux normes pour la circulation des grumiers.

La piste de Clôt Ginoux (parcelles 4,7 et 8), n'a été réalisée que sur 0.6 km, la jonction avec la "route" de La Laupie étant abandonnée, le coût de la construction étant prohibitif.

Le projet de piste de Communaresse (parcelles 18 et 19) jugé superflu par le service local a été remplacé par la création de deux sommières principales, complétées par des traînes secondaires, pour desservir les parcelles 18 et 19.

Un effort important a été consenti pour maintenir ce réseau en bon état.

3 - 3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS -

Matérialisation des limites périmétrales

La totalité du périmètre est connue. Un doute subsiste sur la position de l'angle Nord-Ouest de la parcelle 1 et de là sur l'implantation exacte d'environ 300 m de limite à l'Ouest de cette parcelle.

Le périmètre est matérialisé à la peinture à l'exception de l'Est des parcelles 3 et 5 où les limites sont des ravins et au Sud de la parcelle 20 dont la limite est la crête de Costebelle.

Par contre les enclaves subsistant dans les parcelles 21,22 et 23 ne sont pas délimitées car leur acquisition est toujours à l'ordre du jour.

Désignation (Compte non tenu des enclaves)	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	37 951
Limites naturelles ou assimilées	2 200
Tronçons litigieux restant à borner ou à matérialiser	300
TOTAL	40 451

Parcellaire	19 868 m	Implanté sur le terrain
-------------	----------	-------------------------

Equipements de desserte

Nature des voies	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues	0.055	0	0.055
Routes empierrées	0.5	12.184	12.684
Routes en terrain naturel accessibles aux grumiers	0	0.9861	9.861
Pistes		1.050	1.050

Longueur totale des routes et pistes : 23.650 km

soit : 2.65 km/100 ha

Nombre de places de dépôts : 3, dont 1 parcelle 19 et 2 parcelle 13.

(Sources: BD DFCI 04)

Equipements cynégétiques, piscicoles, pastoraux, de protection contre les risques naturels (RTM).

Ce massif ne compte aucun équipement spécifique.

Equipements de protection contre les risques d'incendie

Le lac des Monges peut être considéré comme une réserve d'eau accessible aux hélicoptères bombardiers d'eau.

Equipements d'accueil du public

Equipements linéaires : il n'y a pas d'équipements spécifiques, mais les pistes peuvent être empruntées aussi bien par des cavaliers, des promeneurs des cyclistes ou par des adeptes du ski nordique en hiver.

Environ 12 km de sentier de randonnée traversent la forêt.

Autres équipements : - un parc de stationnement pour les véhicules est aménagé dans la parcelle 12 à 400 m du lac. La circulation automobile est tolérée sur la piste de La Pinée jusque là.

- le Gîte des Monges d'une superficie de 32 m² utiles qu'il est urgent de moderniser.

4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX –

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, 2006 – 2025. Cette durée paraît la mieux adaptée à l'essence prépondérante qui est le mélèze.

4 - 1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLÈMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES -

La forêt a été acquise dans le cadre d'une action globale visant à protéger l'aval des vallées par une action en amont. Depuis le début du XX^{ème} siècle, la reconstitution d'un manteau végétal a permis de lutter efficacement contre l'érosion, malgré ces résultats probants, chaque orage peut mettre en péril les acquis. Il ne faut donc pas perdre de vue que le rôle principal de cette forêt reste la **protection**.

Les problèmes posés sur ce massif, relèvent de la protection physique et paysagère, de la sylviculture étroitement liée au contexte économique, à l'utilisation de l'espace et au maintien de la biodiversité.

Les solutions retenues se traduisent par la division de la forêt en séries, le mode de traitement le choix des essences et les actions à mener

Problèmes posés

Solutions retenues

Protection physique et production

Périmètre et boisements RTM, risques d'érosion présents mais enjeux limités et protection des équipements aujourd'hui assurée.
Hétérogénéité des conditions écologiques conduisant à une grande diversité de stations et de peuplements classables en trois groupes :
- terrains nus ou très dégradés ou les reboisements successifs ont échoué
- peuplements naturels ou artificiels ou aucune exploitation n'est envisageable mais dont le maintien est indispensable pour réaliser l'objectif de protection
- peuplements artificiels susceptibles de produire des bois de qualité correcte qu'il faut maintenir et régénérer

Création d'une série de protection-production (objectif associé de production)

Traitement en futaie régulière

Sylviculture

-66 % de la surface boisée dont 40% en mélèze et pin à crochets.

A court terme, difficulté de régénération des peuplements artificiels de pins à crochets aujourd'hui à maturité.

Utilisation des boisements en place:
-essai de régénération naturelle par trouées,
-substitution d'essence en cas d'échec

A plus long terme, régénération des mélèzes à résoudre.

Expérimentation de trouées décapées.

Dynamique de l'épicéa à apprécier

Choix des essences objectifs à long terme, du traitement et des actions à conduire en fonction de la dynamique naturelle de la végétation

Réussite relative des reboisements au cours de la période précédente

Suspension provisoire des plantations en misant sur la dynamique de colonisation du hêtre

Infrastructure et commercialisation

Difficultés de commercialisation dues principalement à la desserte et à la qualité des bois

Maintien du réseau de desserte en bon état.
Regroupement des coupes de même nature.
Sélection des produits proposés.

Accueil du public

Intégrer l'accueil dans la gestion

Centraliser l'accueil aux abords du lac, moderniser le gîte des Monges.
Assurer l'entretien du réseau de sentiers

Biodiversité

Présence du loup
Présence de la gélinotte des bois et du tétras lyre:

Participation au réseau de surveillance.
Sylviculture localement adaptée et conservation des milieux ouverts grâce au pastoralisme.

Diversité végétale
Equilibre Forêt / Faune sauvage

Favoriser les mélanges d'essences
Gestion par Unité Cynégétique. (UC).

Economie locale

Utilisation et entretien de l'espace

Maintien et développement d'un pastoralisme adapté

Les mesures préconisées s'inscrivent dans les engagements pris par l'Etablissement, pour la "Certification de la gestion durable" P.E.F.C

4 - 2 - DEFINITION DES OBJECTIFS DETERMINANTS - DIVISION DE LA FORET EN SERIES –

SERIE	SURFACE		OBJECTIFS (fonctions)		TYPE DE	TYPE DE
	totale	réduite	déterminant la sylviculture	associés	SERIE	TRAITEMENT
Série unique	891.50	781.53	Protection physique	Production dans le respect de la protection des milieux et des paysages	Protection-production	Futaie régulière

4 - 3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE -

4 - 3 - 1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement -

Le régime de la futaie régulière qui concerne 80% de la partie productive de la forêt sera reconduit. Dans les zones naturellement irrégulières ou irrégularisées par les coups de chablis, on effectuera localement les interventions appropriées.

4 - 3 - 2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité -

GROUPES DE STATIONS	ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIF	ESSENCES SECONDAIRES ASSOCIEES et part dans le mélange	SURFACE (réduite)		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		p ^{LLE} "UA"
			ha	%	AGE	DIAM.	
Hêtraie-sapinière hygrophile	Sapin	Hêtre 10% Mélèze 20%	21.90	2.8	120	45	UA 1505, 1508, 1701
Hêtraie-sapinière mésohygrophile	Sapin	Hêtre 30%	47.15	6.0	120	45	13
	Mélèze	Sapin, Epicéa 20% Hêtre 10%	127.96	16.4	130	45	4,5,6,14,1516, 17,18
Hêtraie mésophile	Mélèze	Hêtre 30% Pin à crochets 20%	187.35	24.0	140	45	Toutes sauf 2,3,17, 20,23
	Hêtre	Sapin 10% Epicéa 20%	41.79	5.3	120	40	11,12,13,24
Hêtraie mésoxérophile	Pin noir	Hêtre 20%	145.94	18.7	100	40	Toutes sauf 4,5,6,16
Hêtraie xérophile	Pin sylvestre	Alisier blanc 10% Feuillus RTM 10%	209.44	26.8	Sans objet	Sans objet	Toutes sauf 4,5,11,12,1315, 16,19
TOTAL			781.53	100			

ESSENCES	REPARTITION DES ESSENCES EN % DE LA SURFACE (au sein de la surface boisée)		
	ACTUELLE	A L'ISSUE DE L'AMENAGEMENT	A LONG TERME
Mélèze d'Europe	29.8	30	25
Pin noir d'Autriche	14.6	14.6	15
Pin sylvestre	14.1	14.1	17
Pin à crochets	12.2	11	5
Epicéa commun	4.9	4.8	3
Sapin pectiné	4.5	4.5	9
Hêtre	15.2	16	20
Autres Feuillus	4.8	5	6
TOTAL	100	100	100

La proportion des essences sur la surface boisée actuelle est calculée en fonction des pourcentages d'essences relevés lors de la description sur les unités d'analyse.

La proportion à long terme est estimée en fonction de l'essence principale objectif.

4 - 3 - 3 - Détermination de l'effort de régénération -

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Elle est calculée à partir des surfaces qui seront occupées à long terme par les essences principales objectifs et de leurs âges d'exploitabilité optimaux. Il n'est pas tenu compte dans ce calcul des 209.34 ha de hêtraie xérophile pour lesquels la définition de critères d'exploitabilité est sans objet.

$$Se = 20 \times (21.90/120 + 47.15/120 + 127.96/130 + 187.35/140 + 41.79/120 + 145.94/100)$$

$$Se = 94.11 \text{ ha}$$

Surface à régénérer maximale théorique (Sm)

Elle est calculée à partir des durées de survie des peuplements.

La durée de survie des peuplements a été estimée en fonction de la longévité biologique des essences concernées, de l'âge estimé des peuplements et de leur état sanitaire.

La surface à régénérer sur laquelle se fonde le calcul est la surface boisée, 592,18 ha, diminuée de la surface des peuplements clairs, 18,12 ha et d'une partie de la surface de la futaie irrégulière naturelle de pin sylvestre, 53,54 ha, classés dans le groupe hors sylviculture. Elle est égale à 520,52 ha

Délai	20 ans	40 ans	60 ans	80 ans	100 ans	120 ans	140 ans
Surface à régénérer	39,34	137,83	275,57	388,17	455,75	492,31	520,52
Contrainte annuelle en hectares	1,97	3,45	4,59	4,85	4,56	4,10	3,72

La contrainte est maximum pendant les 80 prochaines années, estimée à 4,85 ha ce qui pour la durée de l'aménagement conduit à 97 ha.

$$S_m = 97 \text{ ha}$$

Surface retenue (Sr)

La contrainte S_m en 80 ans, 97 ha, étant supérieure à S_e , 94,11 ha, c'est au minimum cette surface qui doit être retenue pour l'effort de régénération.

En se reportant à l'histogramme des durées de survie par essence, on constate que l'effort de régénération doit porter en priorité sur les pins à crochets et qu'à l'horizon 2060 se posera le problème de la régénération de 130 ha de mélèze.

Nous proposons -d'entamer la régénération des pins à crochets partout où ils ont plus de 100 ans,
-de commencer celle des mélèzes où ils ont atteint les critères d'exploitabilités définis au §4-3-2 et où ils sont susceptibles de l'atteindre au cours de la période,
-de récolter les épicéas et les pins sylvestre arrivés à maturité, cet ensemble constituera le groupe de régénération

Dans celui-ci, il n'y a que sur les "UA" 1901 et 1806, 9.63 ha, où la régénération déjà entamée, est à terminer (Groupe R1).

La régénération sera entamée et terminée sur l'"UA" 1702, 3.09 ha (Groupe R2).

Pour le groupe R3 qui couvre 111.11 ha, il resterait à mettre en régénération et ce impérativement, 75.33 ha. Le total prévu atteindra 76.94 ha soit 1.61 ha de plus.

Globalement pour ce groupe 89.66 ha mis en régénération.

-de procéder à des coupes de "jardinage" sur 53.71 ha des "UA" du groupe J1, l'âge optimal étant estimé à 120 ans nous préconisons une périodicité de 20 ans pour les rotations.

La surface régénérée dans ce groupe sera donc : $53.71 \text{ ha} / 6 = 8.95 \text{ ha}$.

La surface retenue S_r est égale à la somme des surfaces mises en régénération dans les groupes de régénération et de jardinage

$$S_r = 89.66 + 8.95 = 98.61 \text{ ha}$$

La dynamique actuelle du hêtre et des autres feuillus et la faculté de colonisation du mélèze devraient conduire au boisement naturel d'au moins 30% des Espaces naturels boisables, soit 10.04 ha.

La surface renouvelée serait donc d'environ 108.65 ha soit 18.35% de la surface boisée actuelle.

4 - 3 - 4 – Classement par groupes d'aménagement

Groupe	Particularité	Code	Surface en ha	%
Régénération	A terminer	R1	9.63	1.08
	A entamer et à terminer	R2	3.09	0.35
	A entamer	R3	111.11	12.46
TOTAL DU GROUPE DE REGENERATION			123.83	13.89
Amélioration	Peuplements adultes avec coupe	A1	66.92	7.51
	Peuplements adultes sans coupe	A2	109.05	12.23
	Peuplements jeunes avec travaux	A4	104.36	11.71
	Peuplements jeunes sans travaux	A5	20.37	2.28
TOTAL DU GROUPE D'AMELIORATION			300.70	33.73
Jardinage	Peuplements avec coupe	J1	53.71	6.02
	Peuplements sans coupe	J2	4.57	0.51
	Peuplements avec travaux	J3	16.11	1.81
TOTAL DU GROUPE DE JARDINAGE			74.39	8.34
Boisement RTM	Peuplements à entretenir	BRTM	25.28	2.84
Pastoral	Travaux spécifiques	PAST	20.14	2.26
Accueil	Travaux spécifiques	ACC	18.16	2.04
Repos	Evolution naturelle	HSY	329.00	36.90
TOTAL DES GROUPES			891.50	100

4 - 3 - 5 - Répartition par grand type de peuplement objectif

Peuplement	Surface (ha)
Futaie résineuse à maintenir	500.43
Futaie feuillue à maintenir	62.07
Peuplements à laisser évoluer	185.58
Espaces naturels boisables à terme	33.45
Espaces naturels non boisables	109.97

Les peuplements à laisser évoluer comprennent : les futaies claires(type CLA),les landes boisées, les landes et les pelouses et une partie de futaie résineuse, ils sont classés dans le groupe " hors sylviculture"

4 - 3 - 6 - Classement des unités de gestion

Les unités d'analyse, UA, deviennent les unités de gestion de base. Elles composent les différents groupes d'aménagement.

5 - PROGRAMME D' ACTIONS

5 - 1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER -

Le service foncier de l'agence mène une politique générale de résorption des enclaves, elle devra s'appliquer aux parcelles 21,22 et 23 dans l'ancienne série de Reynier.

Au chapitre des limites, une incertitude demeure concernant la position de l'angle Nord-Ouest de la parcelle 1. Ce point devra être défini précisément.

5 - 2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF À LA SERIE UNIQUE-

5 - 2 - 1 - Planification des coupes

Elle figure sur les tableaux ci-contre.

Règles de culture

Groupe de régénération

- 1) Coupes définitives: elles concernent les "UA" 1901, 1702, 1806. Il s'agit de terminer la régénération commencée lors de la précédente période. Les rémanents seront extraits des tâches de régénération existantes.
- 2) Coupe d'ensemencement, "UA" 1703 : récolte d'un arbre sur deux en maintenant sur pied les meilleurs semenciers pour favoriser l'épicéa, les mélèzes en mélange pourront être conservés à titre paysager.
- 3) Coupes sanitaires et d'ensemencement : "UA"311 dans ce peuplement de pin sylvestre, on récoltera deux arbres sur trois en fonction de leur état sanitaire. Il en sera de même dans les boisements de pin à crochets en dehors des trouées "UA" 701, 907 et 908.
- 4) Coupe de régénération par trouées dans les pins à crochets : on réalisera des trouées à blanc de 10 à 30 ares, d'une largeur sensiblement égale au double de la hauteur du peuplement (30m), après la coupe le sol sera décapé mécaniquement sur 30 à 50% de cette surface soit en bande, soit en damier, les rémanents seront stockés sur les parties non décapées, ils pourront être recouverts par les matériaux extraits.
- 5) Coupe de régénération par trouées dans les mélèzes : on réalisera des trouées de 5 à 30 ares, la faible taille des trouées s'appliquant aux zones les plus pentues où la contrainte de protection est la plus élevée. Ces trouées de forme plus ou moins circulaire auront un diamètre allant de h à 2h (h étant la hauteur dominante du peuplement). Les trouées seront ouvertes à partir des bouquets de pin à crochets ou d'épicéa là où ils sont présents Quelques sujets de ces essences seront néanmoins conservés pour fournir un abri hivernal aux oiseaux percheurs. Après la coupe, il sera procédé au décapage mécanique dans les mêmes conditions que pour les pins à crochets en veillant à ce que soit extrait le tapis racinaire de la végétation.

Dans les deux derniers cas en cas d'échec de la régénération naturelle, on aura recours à des reboisements artificiels après le second passage prévu 12 ans après le premier. Il faudrait alors adopter une densité de 1100 plants par hectare.

Groupe d'amélioration

Les caractéristiques des coupes d'amélioration sont très variables mais elles gardent toujours un caractère sanitaire plus ou moins marqué. Les interdistances qui définissent la densité recherchée sont indiquées sur le tableau des coupes pour chaque "UA". Ces opérations seront l'occasion de mettre en application les mesures prévues pour favoriser la biodiversité et les contrastes paysagers. Actuellement irréalisable en raison des limitations de largeur des ponts permettant l'accès au hameau de Reynier, si les conditions de desserte changeaient une coupe d'amélioration serait à effectuer sur la parcelle 23, la recette de celle-ci pourrait être affectée à la réalisation de travaux de dépressage supplémentaires.

Groupe de jardinage

Trois types de peuplements sont concernés:

- 1)-d'anciennes futaies régulières de mélèzes et de pins à crochets irrégularisées par des coups de chablis ("UA" 407,1405,1406,1407), la coupe devra récolter les sujets dépérissants de pin à crochets, élargir les îlots de régénération, tenir compte au titre de la dynamique des essences feuillues qui se sont installées et ne pas chercher à revenir à la futaie régulière par une récolte systématique des mélèzes de 100 à 120 ans,
- 2)-des futaies irrégulières de hêtre ("UA" 1103 et 1605) où il s'agira d'une coupe de jardinage classique,
- 3)-des futaies irrégulières de hêtre, épicéa et pin sylvestre ("UA" 1101,1102,1103 et 1605) où la coupe de jardinage aura un caractère sanitaire plus marqué pour le pin sylvestre et s'efforcera de maintenir le hêtre et l'épicéa en mélange.

5 - 2 - 2 - Planification des travaux sylvicoles

Référence au "Guide de sylviculture extensive du pin noir " et au "Guide de sylviculture du mélèze en région PACA".

Les travaux sylvicoles consisteront en opérations d'amélioration des peuplements : dégagements, dépressage, éclaircie (pour des bois non marchands), voire introduction localisée d'essences précieuses.

Des travaux spécifiques sont également programmés dans des boisements dont il faut assurer le maintien et la pérennité car ils ont un rôle de protection affirmé et essentiel.

Sur le tableau ci-contre figurent les "UA", les surfaces concernées, la nature de l'intervention et le coût estimé.

Ces opérations pourront être ajustées par le gestionnaire en fonction de l'évolution des peuplements.

5 - 2 - 3 - Programme d'actions en faveur du maintien ou du développement de la biodiversité

Comme il apparaît sur la carte des peuplements la forêt est dans sa grande majorité constituée par une mosaïque de peuplements très variés. Il n'existe que peu d'exemple d'"UA" ne portant qu'une seule essence. Les actions de reconstitution étalées dans le temps et la remontée biologique naturelle qui a été favorisée par la restauration d'une ambiance forestière ont accru très significativement la biodiversité du milieu.

Les coupes et les travaux préconisés vont renforcer cette tendance :

- en favorisant l'implantation du sapin pectiné sur les stations qui lui sont favorables et où il était certainement présent avant le XIX^{ème} siècle. A ce jour 54 ha ont été reboisés avec cette essence

- en accompagnant l'installation spontanée du hêtre et des autres feuillus, notamment du sorbier des oiseleurs dont les fruits sont recherchés en hiver aussi bien par les oiseaux que par les chamois ou les chevreuils, non seulement dans les peuplements de pins sylvestres mais aussi dans les mélèzes et les pins à crochets jusqu'à 1600 m d'altitude.
- en maintenant sans chercher à les reboiser les milieux de transition entre pelouse et forêt, les landes boisées et les peuplements clairs, étagés entre 1400 et 1900 m d'altitude qui sont favorables au maintien du tétras lyre.
- en conservant dans les prébois pâturés les résineux bas branchus favorables aux gélinittes.
- en conservant lors du martelage des coupes au moins une dizaine de vieux résineux à feuillage persistant par hectare ainsi que les quelques arbres surannés (hêtre ou pin sylvestre que l'on rencontre dans les futaies irrégulières) ce qui permettra d'obtenir une trame d'arbres sénescents ou morts en faveur d'une grande diversité d'espèces : insectes xylophages ou saproxylophages et toute la chaîne de leurs prédateurs, autres insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères...), chauve-souris, oiseaux et à la fois de conserver un refuge et un abri hivernal aux gélinittes et aux oiseaux percheurs et d'assurer la pérennité des oiseaux cavernicoles, tels le pic noir ou la chouette chevêchette.

5 - 2 - 4 - Programme d'actions en faveur d'une exploitation cynégétique -

La consistance des lots de chasse vient d'être modifiée, avec maintien de 231 ha en réserve, lot n°100.

La forêt constitue un milieu très diversifié qui s'intègre dans un plus vaste espace où se rencontre une succession de milieux ouverts cultivés, pâturés ou nus et de boisements allant des plus lâches au plus fermés qui est très favorable au gros gibier.

Les mesures préconisées au titre de la biodiversité sont aussi favorables au petit gibier de montagne et au gros gibier.

L'apport de blocs de sel, judicieusement dissimulés sera bénéfique pour les chamois, chevreuils et mouflons.

Les opérations de comptage destinées à suivre l'évolution des populations de gros gibier et à fixer les prélèvements devront être poursuivies.

La surveillance assidue exercée par les agents locaux devra continuer pour juguler le braconnage.

5 - 2 - 5 - Actions en faveur d'une exploitation pastorale ou sylvo-pastorale -

Cette activité essentielle pour le maintien d'une vie économique dans la vallée reste marginale pour la forêt des Monges.

Les cantons défensables devront être revus au fur et à mesure de la réalisation des coupes mais l'activité pastorale doit être maintenue car son impact est bénéfique sur le milieu.

Au territoire de Reynier, les "UA" 2325,2326,2328 et 2329 soit 16.45 ha pourraient être loués au Groupement pastoral ovin de Chastillon qui exploite déjà des terrains privés et une partie de la forêt communale de Bayons attenante. Ce dernier pourrait être le maître d'ouvrage délégué d'un programme global d'amélioration pastorale sur le massif du Puy dont la maîtrise d'œuvre serait confiée à l'ONF (Le montage juridique reste à définir.) Cette solution permettrait de réaliser des travaux de débroussaillage et de broyage favorables au pastoralisme et à la défense contre les incendies(DFCI).

5 - 2 - 6 - Actions en faveur de l'accueil du public -

La principale action à mener est la rénovation et la modernisation du gîte des Monges. Adduction d'eau, équipement sanitaire et électrification sont réalisables. Une étude de faisabilité est menée par l'Unité Spécialisée Etude Expertise pour intégrer ce gîte à un circuit touristique.

Les abords du lac et du gîte feront chaque année l'objet d'un entretien, fauchage, abattage des arbres dangereux. Le sentier qui en fait le tour sera ponctuellement rechargé et équipé pour éviter les passages boueux. Ces équipements devront rester discrets pour garder au site son cachet actuel.

L'entretien des quelques vingt kilomètres de sentier et de leur signalisation seront poursuivis.

A l'exception de l'accès au parc de stationnement du Lac, les pistes forestières doivent continuer à être fermée à la circulation publique.

5 - 2 - 7 - Actions en faveur des paysages -

Les abords du lac constituent un paysage magnifique en toute saison. C'est pourquoi ils constituent un groupe d'aménagement à part avec un entretien spécifique.

Pour le lac lui-même des opérations de curage et de faucardage sont à prévoir tous les 10 ans pour éviter l'envasement et l'envahissement par les joncs.

La coupe d'amélioration prévue en 2008 dans l'"UA" 1701 aura un caractère sanitaire et paysager, la remise en état des lieux sera exécutée rapidement et soigneusement.

5 - 2 - 8 - Actions relatives à la protection du milieu contre les risques d'origine naturelle et d'ordre physique -

Les résultats assez remarquables obtenus en un siècle ne doivent pas faire oublier l'érosion qui est à l'origine de l'acquisition du domaine.

C'est pourquoi il est créé un groupe "Boisement RTM" avec des opérations à prix d'argent pour maintenir et pérenniser des peuplements de protection. Ceci notamment au canton de Reynier où le problème est aggravé du fait des difficultés de vidange.

C'est aussi ce qui explique la prudence des prélèvements lors des coupes. Dans les parties très pentues, les clauses des coupes prévoiront que les rémanents soient disposés en andains selon des courbes de niveau.

5 - 2 - 9 - Actions relatives à la protection des forêts contre les incendies -

La première des actions est le maintien en bon état du réseau de piste. Il devra obligatoirement avoir été entretenu à la fin du mois de juin, la période la plus critique restant les mois de juillet et d'août.

En concertation avec la municipalité de Bayons et à frais communs une citerne sera installée au canton de Reynier. Cette installation aura un rôle DFCI et d'approvisionnement en eau du hameau.

Le pastoralisme et les opérations destinées à le favoriser ont aussi un impact bénéfique pour la DFCI.

5 - 2 - 10 - Mesures générales d'ordre sanitaire -

Il n'y a pas de mesure d'ordre sanitaire à envisager sauf à entreprendre la régénération des peuplements de pin à crochets sur le retour.

5 - 4 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET - ACTIONS POUR OPTIMISER LA DESSERTE DE LA FORET

Un effort très important a été consenti lors de la période précédente. Cependant, il reste à résoudre le problème des cantons de Reynier où la vidange des bois est quasiment impossible du fait des deux ponts limités en tonnage et surtout en largeur. Ce problème dépasse les compétences et les moyens de l'Etablissement. Cependant si des travaux d'élargissement étaient entrepris par la DDE, une coupe d'amélioration serait marquée dans la parcelle 23.

Au canton d'Esparron-La Bâtie, un complément d'équipement en pistes d'exploitation (traînes) sera nécessaire pour pouvoir réaliser la totalité des récoltes prévues une partie avait d'ailleurs été prévue par le précédent aménagiste.

Parcelle 3 : 1000m

Parcelle 5 : 1700m,

Parcelle 9 : 1500m

Parcelle 10 : 800 m,

Total : 5000m pour un coût de l'ordre de 25000 €

Par ailleurs le revêtement de la piste d'accès au hameau d'Esparron par la commune, facilitera l'accès à la forêt. Une clause de financement par la DDA et une délibération du conseil municipal de Bayons prévoient que cette voie reste affectée sans limitation à l'exploitation des forêts communale et domaniale situées en amont.

DOCUMENT ONE

Cet aménagement a été étudié avec la participation de :

M.Jean-Aimé ESMIOL, chef de district forestier principal, agent patrimonial,
M.Gérard GODINO, chef de district forestier, agent patrimonial,
M.Michel LISCOËT, technicien principal forestier, responsable d'unité territoriale,
M.Patric D'ISEP, dessinateur, opérateur "SIG",
M Bernard DAUMAS, Maire de la commune de BAYONS,

REDIGE par M.Guy BERNARD technicien supérieur forestier,

A SISTERON le 24 février 2005

Vérifié par la responsable de l'Unité Spécialisée "Aménagements et Espaces Naturels"

A SISTERON le 25 février 2005

L'ingénieur des travaux des Eaux et Forêts
Sylvie SIMON-TEISSIER

Présenté par le Directeur de l'Agence départementale de l'ONF des Alpes de Haute Provence,

A DIGNE LES BAINS, le.....

L'ingénieur divisionnaire des travaux des Eaux et Forêts
Dominique ASTORG

PROPOSE par le Directeur Territorial Méditerranée

A AIX en PROVENCE, le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PÊCHE

Direction Générale
de la Forêt et des Affaires Rurales

Département : ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)
Forêt Domaniale RTM des MONGES

Contenance : 891,50 ha

- ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER -

Révision d'Aménagement Forestier
(2006-2025)

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

VU les articles L.133-1, R.133-2 et R.133-4 du Code Forestier,

VU l'arrêté ministériel en date du 21 novembre 1989, réglant l'aménagement de la forêt domaniale RTM des MONGES (Alpes de Haute Provence) pour la période 1986-2005,

SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts :

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} : La forêt domaniale RTM des MONGES (Alpes de Haute Provence), d'une contenance de 891,50 ha dont 592,18 ha boisés et 299,32 ha non boisés comprenant 84,95 ha de lande, 70,95 ha de pelouse, 33,45 ha d'espaces naturels boisables, 108,04 ha d'espaces naturels non boisables, 0,1 ha de tourbière et un lac de 1,83 ha, est affectée à la protection physique et à la protection des milieux et des paysages avec une fonction associée d'accueil du public aux abords du lac.

Article 2 : Elle forme une série unique de 891,50 ha traitée en futaie régulière de mélèze d'Europe (30%), hêtre et autres feuillus (21%), pin noir d'Autriche (14,6%), pin à crochets (11%), épicéa commun (4,8%) et sapin pectiné (4,5%).

Pendant une durée de 15 ans (2004-2018) :


- 89,66 ha seront régénérés au sein d'un groupe de régénération de 123,83 ha,
- 66,92 ha feront l'objet de coupes d'amélioration,
- 104,35 ha de jeunes peuplements feront l'objet de travaux sylvicoles d'entretien,

- 74,39 ha feront l'objet de coupe de jardinage avec travaux associés
 - 25,38 ha de boisements de protection RTM seront entretenus,
 - 496,62 ha ne feront l'objet d'aucune intervention sylvicole.
- Localement, des travaux spécifiques d'entretien pastoral ou d'accueil du public pourront être réalisés.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 NOV. 2006
Pour le Ministre et par délégation,

L'Adjoint à la Sous-Directeur de la Forêt et du Bois


Jacques ANDRIEU

DOCUMENT ONE

LISTE DES ANNEXES

- 1) Carte géologique au 1/50000, page 5.
- 2) Carte des "UA" au 1/10000.
- 3) Carte des stations forestières au 1/25000, page 6.
- 4) Etat des types de stations par parcelle, page 7.
- 5) Plan de situation et fiche descriptive de la "ZNIEFF" n° 0407Z00.
- 6) Carte des peuplements au 1/10000.
- 7) Etat des types de peuplement par parcelle, page 22.
- 8) Carte des infrastructures et des projets au 1/25000.
- 9) Tableau récapitulatif des récoltes de 1986 à 2004.
- 10) Détail des récoltes de 1986 à 2004.
- 11) Fiche de prévision des récoltes.
- 12) Etat prévisionnel des loyers du droit de chasse de 1986 à 2005.
- 13) Etat prévisionnel des recettes escomptées pour les récoltes de bois de 2006 à 2025.
- 14) Fiche des recettes.
- 15) Etat récapitulatif des dépenses pour travaux de 1986 à 2005.
- 16) Etat prévisionnel des dépenses pour travaux de 2006 à 2025.
- 17) Fiche des dépenses pour travaux.
- 18) Bilan financier.
- 19) Carte d'aménagement au 1/25000, page 39.
- 20) Périmètre RTM au 1/25000, page 29.



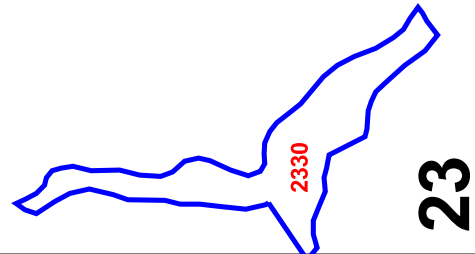
**FORET DOMANIALE RTM DES MONGES
CARTE DES UNITES D'ANALYSE**

ECHELLE 1/10.000

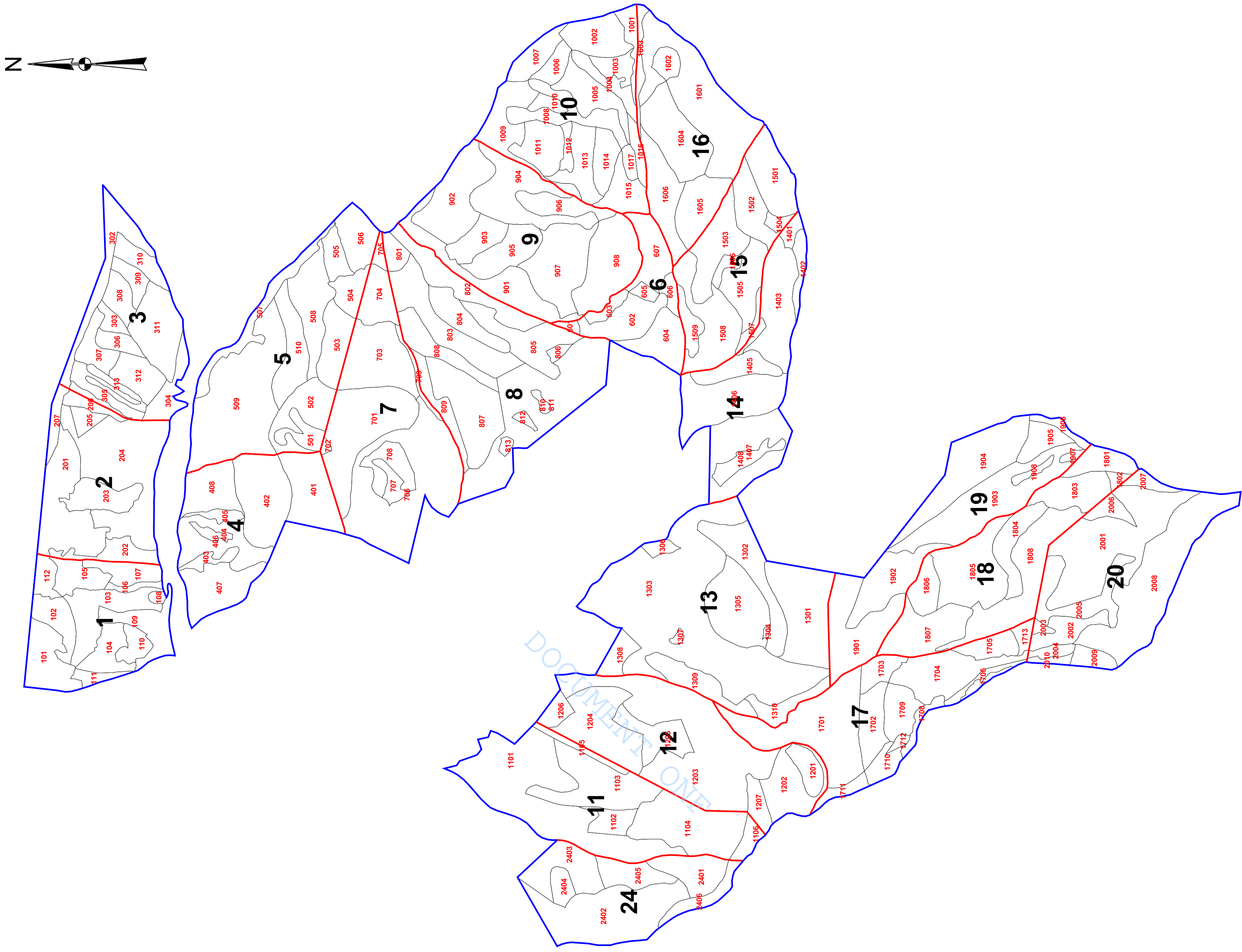
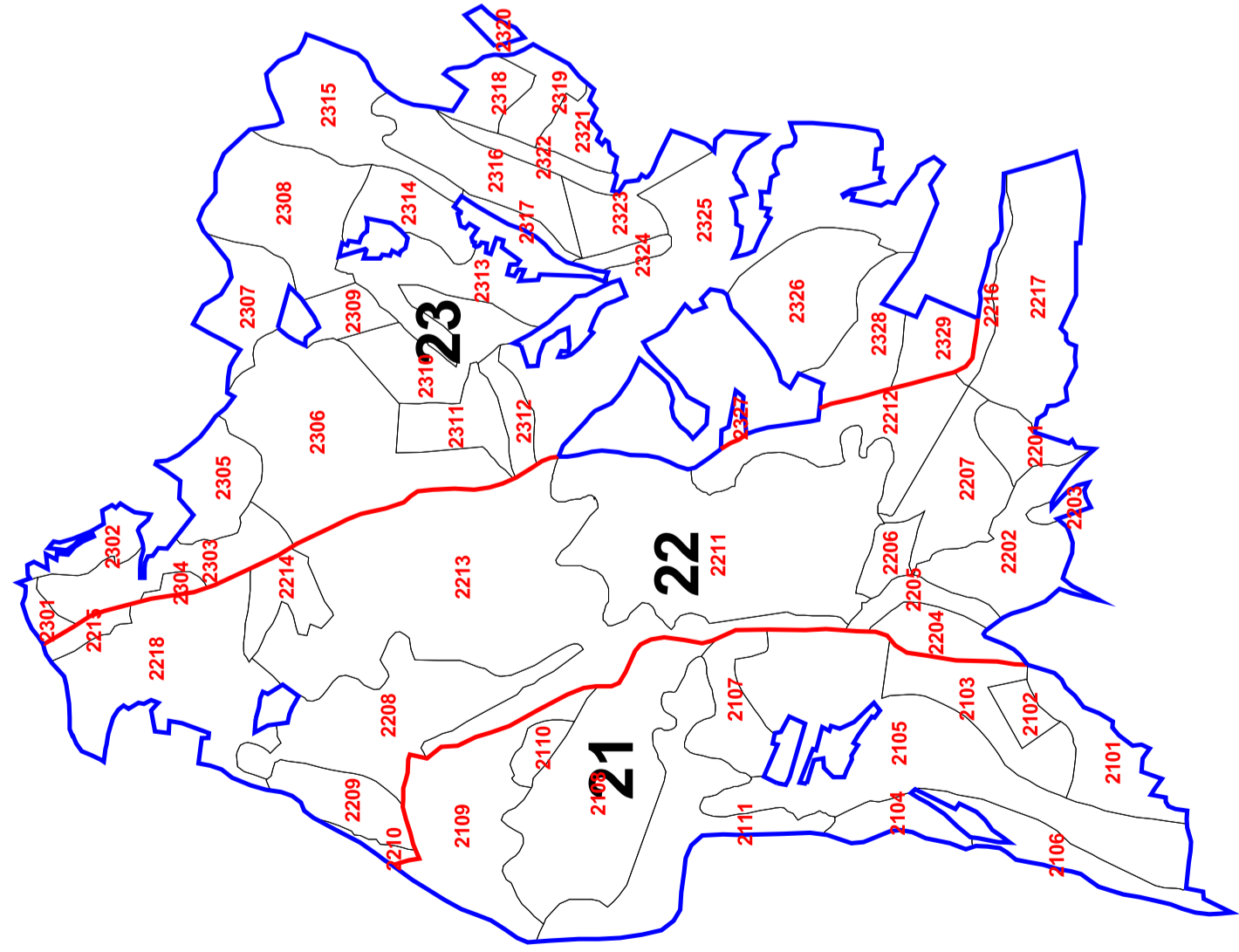
LEGENDE

- Limite de périmètre
- Limite de parcelle
- 9** Numéro de parcelle
- 1789 Limite et numéro d'UA

DRESSING D'ISEP 07 DECEMBRE 2004



23






FORET DOMANIALE RTM DES MONGES






CARTE DES STATIONS


ECHELLE 1/25.000

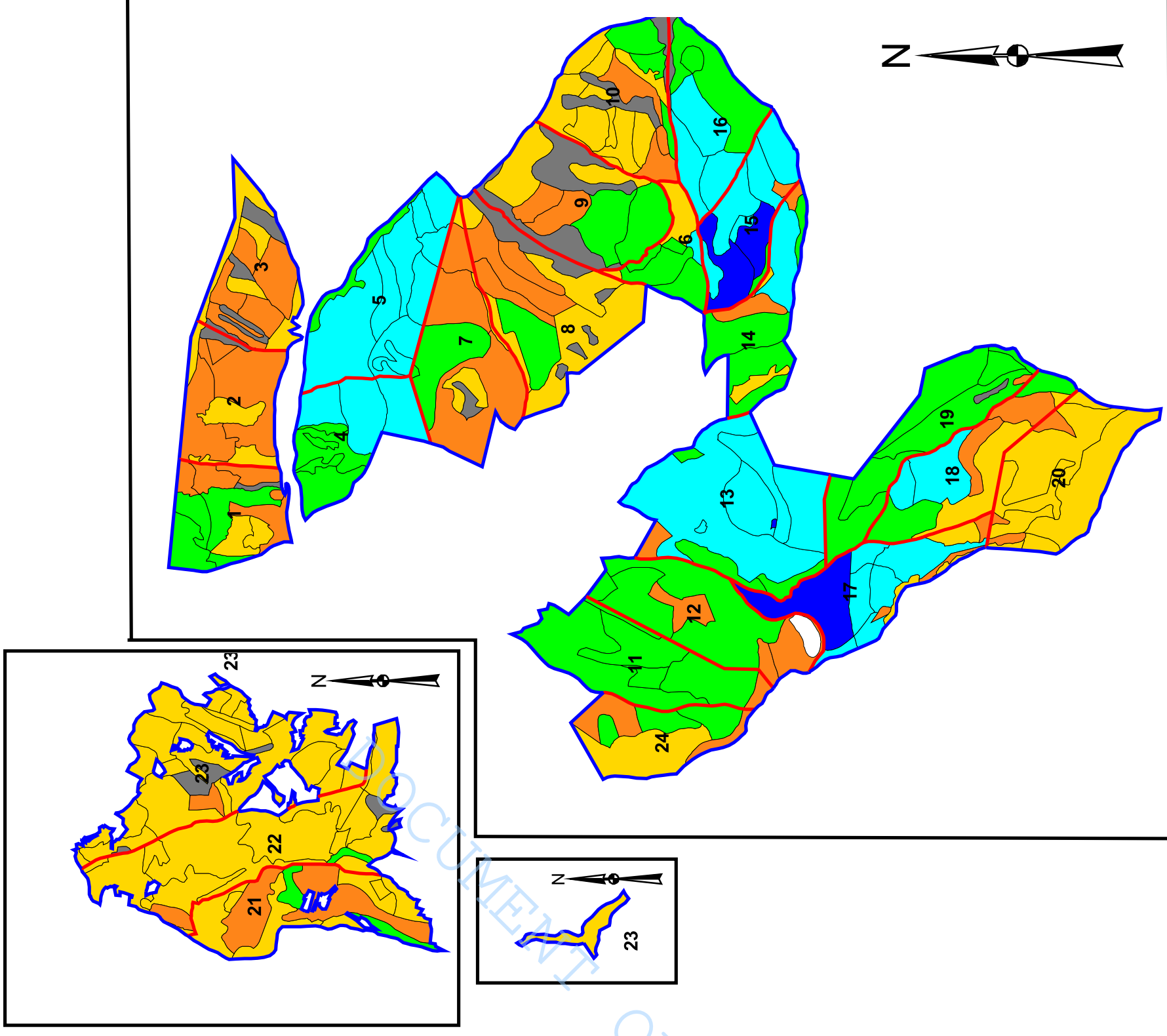
LEGENDE

-  Limite de périmètre
-  Limite de parcellaire
-  Numéro de parcelle

STATIONS

-  hêtraie sapinière hygrophile
-  hêtraie sapinière mésohygrophile
-  hêtraie mésophile
-  hêtraie mésoxérophile
-  hêtraie xérophile

-  zones rocheuses



FORET DOMANIALE DES MONGES : ETAT DES TYPES DE STATION PAR PARCELLE

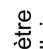
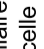
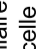
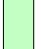




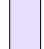





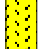














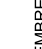


Station	Hêtraie xérophile	Hêtraie mésoxérophile	Hêtraie mésophile	Hêtraie- sapinière mésohygrophile	Hêtraie- sapinière hygrophile	Espaces non boisés non boisables	Surface des parcelles
Parcelle							
1	3,89	9,95	12,47			1,39	27,70
2	6,09	22,13				1,58	29,80
3	8,77	14,37				5,68	28,82
4			12,21	16,92			29,13
5			2,75	41,42		0,69	44,86
6	3,58		9	0,76		0,58	13,92
7	3,06	23,89	10,18			3,36	40,49
8	20,89	12,15	7,28			8,85	49,17
9	7,74	5,36	14,3			16,28	43,68
10	19,33	6,52	6,3			7,22	39,37
11		1,08	35,45			0,97	37,50
12		9,24	28,42			1,83	39,49
13		1,34	5,91	52,8		0,72	60,77
14	1,88	3,27	16,15	6,67		0,24	28,21
15		0,57	0,66	15,18	9,93	0,61	26,95
16			14,07	15,42		1,13	30,62
17	3,14	1,69		16,11	11,97	0,52	33,43
18	6,25	6,67	7,98	9,83		3	33,73
19		0,31	34,19			0,53	35,03
20	17,42	1,84				20,29	39,55
21	13,49	16,05	3,45			2,37	35,36
22	30,45	1,61	0,82			24,83	57,71
23	53,3	1,49				6,17	60,96
24	10,16	6,41	7,55			1,13	25,25
Total en ha	209,44	145,94	229,14	175,11	21,9	109,97	891,50
%	23,49	16,37	25,70	19,64	2,46	12,34	100

FORET DOMANIALE RTM DES MONGES

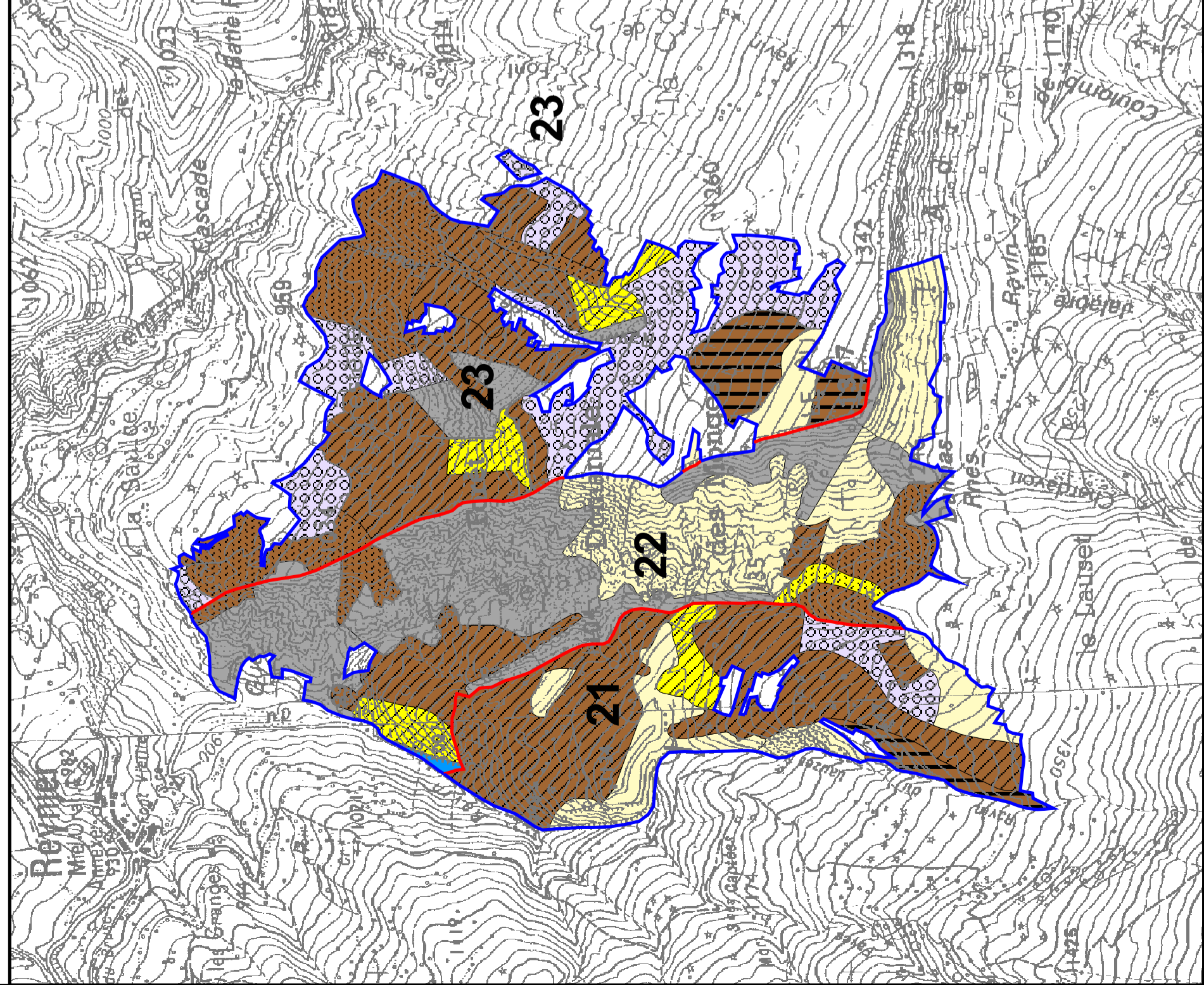
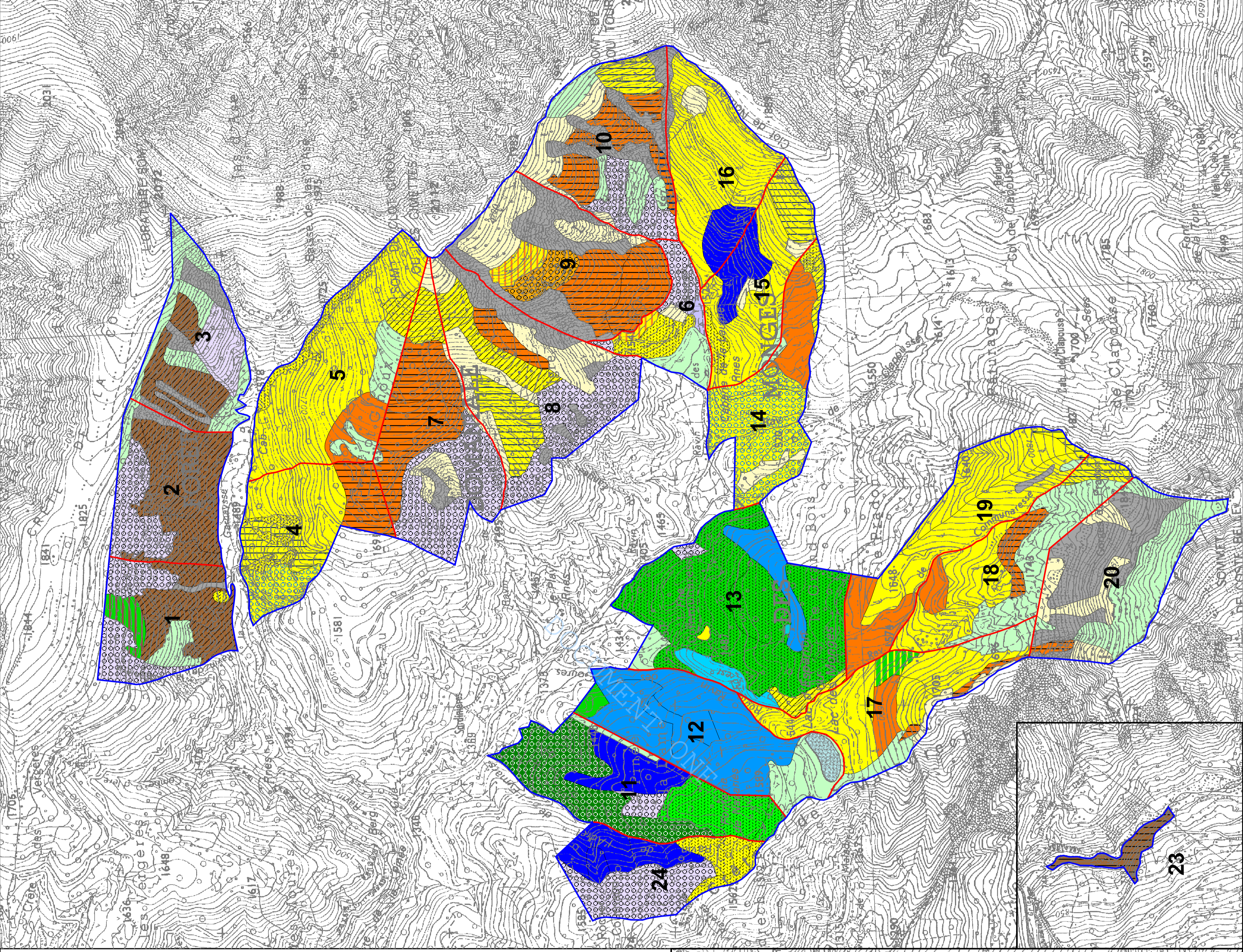
CARTE DES PEUPELEMENTS

ECHELLE 1/10.000

LEGENDE

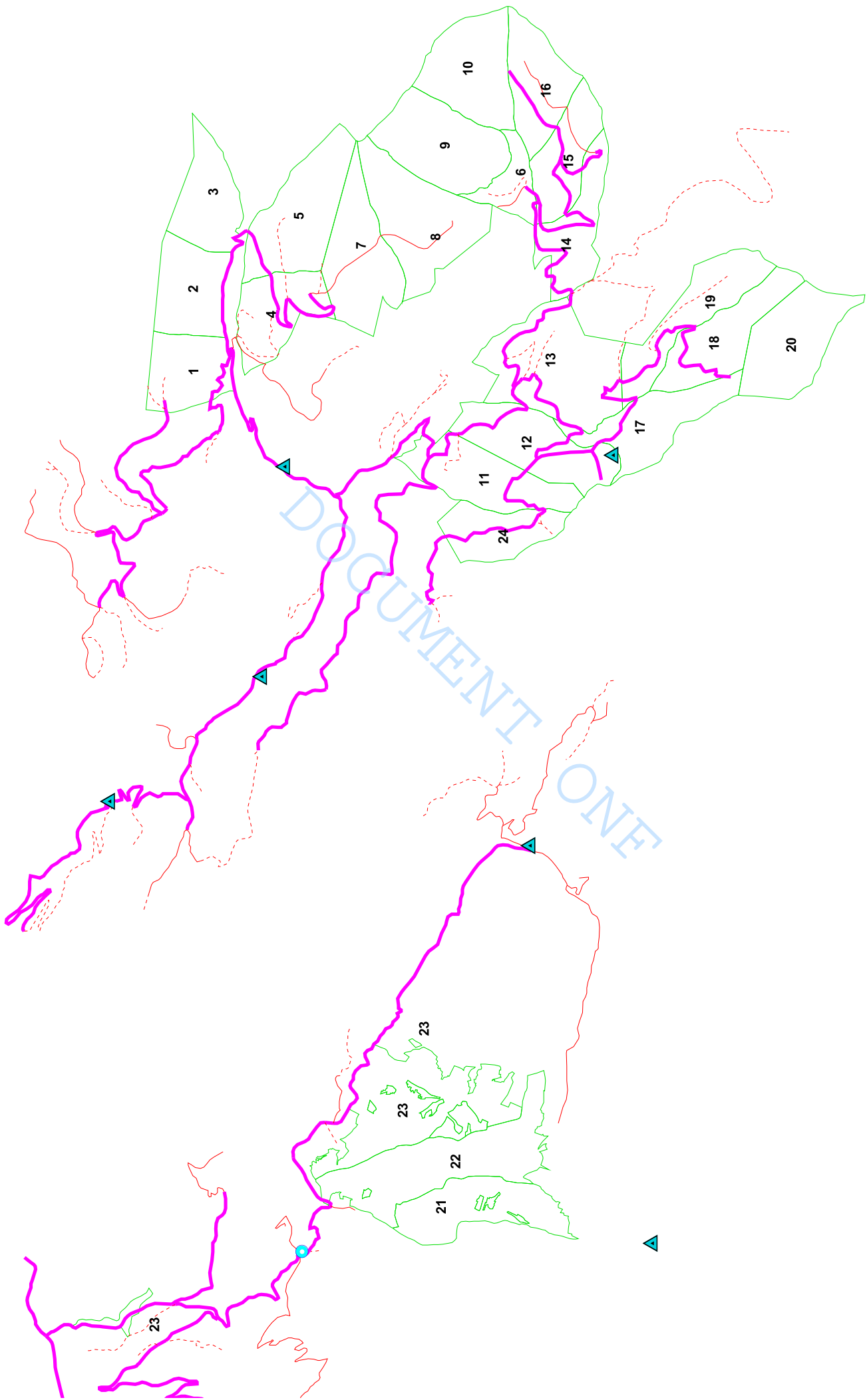
	Limite de périmètre
	Limite de parcelle
	Numéro de parcelle
PEUPELEMENT	
	Peuplements clairs
	Futaie irrégulière d'épicéa de 0 à 120 ans
	Futaie mixte épicéa et mélèze 100 à 120 ans
	Futaie régulière d'épicéa et de pin noir de 40 à 60 ans
	Futaie régulière d'épicéa de 80 à 100 ans
	Futaie irrégulière de pin sylvestre de 0 à 140 ans
	Futaie régulière de pin sylvestre de 100 à 120 ans
	Futaie irrégulière de mélèze et de pin à crochets
	Enrichissement en sapin de 0 à 40 ans
	Futaie régulière de hêtre de 0 à 60 ans
	Futaie sur souche de hêtre et AF de 80 à 100 ans
	Futaie irrégulière de hêtre de 0 à 160 ans
	Futaie irrégulière de mélèze
	Régénération en mélèze de 0 à 20 ans
	Futaie régulière de mélèze de 20 à 60 ans
	Futaie régulière de mélèze et de pin à crochets de 60 à 80 ans
	Futaie régulière de mélèze de 80 à 100 ans
	Futaie régulière de mélèze de 100 à 120 ans
	Reboisement en pin noir de 0 à 20 ans
	Futaie régulière de pin noir de 20 à 60 ans
	Futaie régulière de pin noir de 60 à 100 ans
	Futaie régulière de pin à crochets de 60 à 80 ans
	Futaie régulière de pin à crochets de 80 à 100 ans
	Futaie régulière de pin à crochets de 100 à 120 ans
	Landes et landes boisées
	Pelouses
	Ripsylve
	Tourbière
	Eboulis et zones rocheuses

DESSIN P-DISEP 07 DECEMBRE 2004



FORET DOMANIALE DES MONGES : ETAT DES TYPES DE PEUPEMENT PAR PARCELLE

Type Parcelle	FRA MEE 100-120	FRA MEE 80-100	FRA MEE 60-80	RR MEE 20-60	RR MEE 0-20	FRA P.X 100-120	FRA P.X 80-100	FM P.X MEE 60-80	FM EPC MEE 100-120	FM EPC P.O 40-60	FRA P.O 60-100	FRA P.O 20-60	FRA P.O 0-20	FRA P.S 100-120	RR S.P 0-40	FRN MEE 0-20	FRN MEE 20-80	FRN EPC 80-100	FSS HET 80-100	FRN HET 0-60	FIR MEE P.X 0-20, 100-120	FIRN P.S 0 à 140	FIRN EPC 0 à 120	FIRN HET 0 à 160	CLA 0 à 120	LB	L	ENB	PEL	ENNB	TOTAL	
1					0,28					2,70		11,08										7,10			1,08		3,00	0,80	0,27	1,39	27,70	
2												15,82											5,66					4,99	0,54	1,21	1,58	29,80
3												8,31		5,06														4,58	0,49	4,70	5,68	28,82
4	8,97	4,66					4,57									1,39						4,71					2,24	0,52	2,07		29,13	
5	26,73			1,75		3,42										2,06									0,71	3,00	1,39	5,11	0,69	44,86		
6			0,71		3,90																		3,14	0,76	1,13	0,11	3,04	0,55	0,00	0,58	13,92	
7				1,74			13,13																10,94				0,38	3,79	3,53	3,62	3,36	40,49
8		6,55		4,03			1,85																8,43				3,52	7,24	0,77	7,93	8,85	49,17
9			2,42				12,87															2,67				2,63	2,11	1,67	3,03	16,28	43,68	
10		3,73					8,16	1,06															3,96			1,10	1,84	3,93	0,83	7,54	7,22	39,37
11															6,77								1,58	15,98	7,30	0,31	1,43	2,80	0,36	0,97	37,50	
12																		0,98	29,88							3,96		1,00	0,59	1,25	1,83	39,49
13	0,23														47,15		1,87		5,41	3,41			0,56			1,18		0,24		0,72	60,77	
14						6,00										0,59	1,26					14,76				0,33	1,04	3,64	0,35	0,24	28,21	
15	12,38	4,72			0,75																				4,53	0,33	0,22	1,25	0,44	1,72	0,61	26,95
16	21,54																							3,76		0,12	1,07	2,58	0,42	1,13	30,62	
17	18,55					3,09	1,13		1,75																	2,18		1,04	2,92	2,25	0,52	33,43
18	12,64	2,39				1,99	2,56																			5,30		1,65	2,05	2,15	3,00	33,73
19	24,56	0,83				5,94																						1,43		1,74	0,53	35,03
20																										0,84	2,07	2,59	0,83	12,93	20,29	39,55
21				1,70							1,57	19,91											2,21				0,81	4,85	0,76	1,18	2,37	35,36
22				1,61	0,74							4,60	5,18						0,23								4,39	9,22	1,93	4,98	24,83	57,71
23				2,82							6,06	16,50	10,33										12,87			0,20	1,65	0,59	3,77	6,17	60,96	
24					4,13																		5,65		6,79		2,19	2,99	2,37	1,13	25,25	
TOTAL	125,60	22,88	3,13	13,65	9,80	20,44	44,27	1,06	1,75	2,70	7,63	76,22	15,51	5,06	53,92	4,04	3,13	0,98	35,52	3,41	22,14	62,10	15,98	23,14	18,12	16,62	68,33	33,45	70,95	109,97	891,50	
%	14,09	2,57	0,35	1,53	1,10	2,29	4,97	0,12	0,20	0,30	0,86	8,55	1,74	0,57	6,05	0,45	0,35	0,11	3,98	0,38	2,48	6,97	1,79	2,60	2,03	1,86	7,66	3,75	7,96	12,34	100,00	



DOCUMENT ONE

ANNEXE n°9

FORET DOMANIALE DES MONGES								
Récapitulatif des récoltes de 1986 à 2004								
Années	Parcelle	Série	Type de coupe	Surface	Essence	Volume	Prix de vente	Prix en€ 2003
1986	4	1	emprise	0,05	EPC PS	13	260	56,36
1987	13	1	rase par trouées	20	H PX PS EPC MEE	1626	56000	11767,28
1987	13	1	emprise traînes	0,1	H PX PS EPC MEE	40	1561	328,01293
1987	17	1	amélioration	27	PX PS EPC MEE	927	49000	10296,37
1987	17	1	emprise traînes	0,6	PX PS EPC MEE	104	6580	1382,6554
1987	18	1	amélioration	23	PX PS EPC MEE	992	40000	8405,2
1988	14	1	emprise	0,66	PX PS EPC MEE	257	11790	2412,5877
1988	15	1	emprise	0,84	PX PS EPC MEE	271	13175	2696,00025
1989	16	1	emprise	0,3	EPC MEE	194	6223	1229,0425
1989	19	1	amélioration	28	PX EPC MEE	3831	228000	45030
1989	11	1	régé secondaire	1,8	PS EPC	123	7280	1437,8
1989	24	1	régé secondaire	15	PS EPC	1009	59720	11794,7
1990	19	1	emprise	0,5	MEE	40	10938	2089,81428
1990	19	1	emprise et chablis	28	PX,EPC MEE	257	17466	3337,05396
1990	5	1	amélioration	34	PX PS EPC MEE	1392	36000	6878,16
1990	4	1	amélioration	20	PX PS EPC MEE	875	25000	4776,5
1990	4	1	amélioration	14	PS PX MEE	945	22050	4212,873
1990	14	1	emprise	0,6	PX EPC MEE	71	2419	462,17414
1990	15	1	emprise	1,2	PX EPC MEE	113	3850	735,581
1990	16	1	emprise	0,2	PX EPC MEE	144	4907	937,53142
1993	13	1	régé secondaire	30,9	H,PX,PS,MEE	1434	40500	7174,98
1993	13	1	chablis *		MEE,EPC,PS	34,49	1104	195,58464
1993	12	1	amélioration	38	H PS EPC MEE	3203	62200	11019,352
1993	12	1	chablis *		EPC PS	30,55	703	124,54348
1993	12	1	chablis *		PS EPC MEE	27,68	479	84,85964
1994	1	2	chablis	2	P.O	172	948	165,189
1994	2	2	chablis	1	P.O	59	326	56,8055
1994	3	2	chablis	1	PO	59	326	56,8055
1994	4	1	chablis	7	MEE,EPC,PS	373	9442	1645,2685
1994	4	1	chablis	34,4	PX	200	3300	575,025
1994	5	1	chablis	2	MEE,PS	136	3277	571,01725
1994	6	1	chablis	9	PX PS EPC MEE	1614	35968	6267,424
1994	14	1	chablis	22,7	PX PS EPC MEE	1866	41584	7246,012
1994	15	1	chablis	8	PX PS EPC MEE	739	16448	2866,064
1994	11	1	chablis	3,5	PS	227	2846,4	495,9852
1994	11	1	chablis	5	PX PS EPC MEE	228	6062	1056,3035
1994	13	1	chablis	20	PX PS EPC MEE	679	18050	3145,2125
1994	17	1	chablis	7	PX PS EPC MEE	777	20655	3599,13375
1994	19	1	chablis	5	PX PS EPC MEE	242	6433	1120,95025
1994	24	1	chablis	3,5	PS	227	2846,4	495,9852
1996	24	1	régé définitive	7	H PS EPC MEE	857	21000	3527,58
1997	13	1	régé	23	H PX EPC MEE	1911	102500	17008,85
1997	17	1	chablis	1	MEE	16	946	155,12508
1997	18	1	chablis	3,5	MEE	142	8395	1376,6121
1997	19	1	chablis	14	MEE	295	17439	2859,64722
1999	24	1	régé définitive	8,5	PS EPC	1084	86200	14135,076
2001	1	2	amélioration	5,1	PS PO EPC	699	30200	4790,022
2001	2	2	abri	0,5	PO	17	510	80,8911
2001	4	1	chablis	0,5	H PS EPC MEE	8	520	82,4772
2001	5	1	chablis	5	H PS EPC MEE	128	8320	1319,6352
2001	15	1	chablis	1,6	H PS EPC MEE	71	4615	731,98515
2003	12	1	chablis	0,5	EPC MEE	2	13,8	14,0898
2003	17	1	chablis	2,4	EPC MEE	10	68,96	70,40816
2003	24	1	chablis	4,1	EPC MEE	17	117,24	119,70204
2003	13	1	amélioration	1,1	H PS PX EPC MEE	160	1044	1044
2003	14	1	amélioration	6	H PS PX EPC MEE	591	3856	3856
Volume total						31559,72	Recette totale	219400,30

* :Sur le parterre de la coupe en exploitation

FORET DOMANIALE DES MONGES

Détail des récoltes de 1986 à 2005 par essence

Année	HET 30-45	HET 25 et -	AF	EPC 25 et+	EPC20 et-	P.S 25 et +	P.S 20 et -	P.X 25 et+	P.X20 et-	P.O 25 et +	P.O 20 et -	MEE 25 et +	MEE 20 et -	Houppiers F	Houppiers R	Taillis	TOTAL
1986					1	2	6	4									13
1987	365	50		25		39	1	697	101			13		242	93		1626
1987				126	27	18	1	175	130			337	33				927
1987				97	35			132	141			440	63			84	992
1987	21	9		5,5				4,5									40
1987				15				18	3			57			11		104
1988				1	4	8		54	21			142	4		23		257
1988				6	1	3		21	7			164	4		21	44	271
1989				493	142			387	407			1946	126		330		3831
1989				2								49	1		5	137	194
1989				3		944	84								101		1132
1990	4	13		25	7			65	8			166	6		34		328
1990				4	5	238	85	2	1			375	91		74		875
1990				1		17	2	226	162			746	114		124		1392
1990				20	1			29	7			176			24		257
1990												36			4		40
1990						14		293	192			329	38		79		945
1993	1336	305		21	1	975	32					16	3	410	104		3203
1993	483	147		36		373	22	154	12			20		126	61		1434
1993				24,63								9,86					34,49
1993				17,78	0,77	12											30,55
1993				5,96		3,38						18,08	0,26				27,68
1994						332	81								41		454
1994				587	102	391	114	1105	768			735	59		358		4219
1994						2						121	1		12		136
1994										59	205				26		290
1994				5	2	21	3					300	8		34		373
1994								169	13						18		200
1994				365	18	20	5	970	93			264	16		175		1926
1996	262	189		13	1	262	12							90	28		857
1997	55	84		28	1			1501	39			17		28	158		1911
1997												412			41		453
1999				4		955	27								98		1084
2001										14	3						17
2001				1	5	575	33			18	5				62		699
2001	1			1		4						182	1		18		207
2003				21								5			3		29
2003	104	23		71	2	26		285	23			137	1	25	54		751
TOTAL	2631	820	0	2024,87	355,77	5234,38	508	6291,5	2128	91	213	7212,94	569,26	921	2378	181	31559,72

NB : Les volumes sont exprimés en m3

ANNEXE

FORET DOMANIALE DES MONGES

LOCATION DE LA CHASSE DE 1986 à 2005

Année	Loyer	Coefficient	Loyer en € 2003
1986	3000	0,21675	650,25
1987	3000	0,21013	630,39
1988	3000	0,20463	613,89
1989	3000	0,1975	592,5
1990	3000	0,19106	573,18
1991	3000	0,18513	555,39
1992	3000	0,18085	542,55
1993	3000	0,17716	531,48
1994	3000	0,17425	522,75
1995	3000	0,17129	513,87
1996	3000	0,16798	503,94
1997	10400	0,16594	1725,776
1998	10400	0,1648	1713,92
1999	10400	0,16398	1705,392
2000	10400	0,16125	1677
2001	10400	0,15861	1649,544
2002	1586	1,021	1619,306
2003	1586	1	1586
2004	1943	1	1943
2005	1943	1	1943
RECETTE TOTALE			21793,13

ANNEXEn°12

FORET DOMANIALE DES MONGES

Location du droit de chasse de 1986 à 2005

Année	Montant	Actualisation en euros 2003
1986	3000	650,25
1987	3000	630,39
1988	3000	613,89
1989	3000	592,5
1990	3000	573,18
1991	3000	555,39
1992	3000	542,55
1993	3000	531,48
1994	3000	522,75
1995	3000	513,87
1996	3000	503,94
1997	10400	1725,78
1998	10400	1713,92
1999	10400	1705,39
2000	10400	1677
2001	10400	1649,54
2002	1586	1619,31
2003	1586	1586
2004	1943	1943
2005	1943	1943
RECETTE TOTALE		21793,13
MOYENNE ANNUELLE		1090

NB: 1986-1996 : un seul lot amodié
1997-2003 : deux lots amodiés
2004 nouveau baux de chasse

ANNEXE n°13

FORET DOMANIALE DES MONGES

Etat prévisionnel des recettes de récolte par essence de 2006 à 2025

Coupes de régénération

Surface à parcourir en coupe		249,51 ha	
Surface mise en régénération		98,61 ha	
Récolte par essence	en m3	PU moyen en €	Recette par essence en €
Mélèze	12000	15,09	181130
Pin à crochets	11200	6,45	72200
Epicéa	5900	13,53	79800
Pin sylvestre	3200	4,88	15600
Hêtre	700	5,00	3500
TOTAL	33000	10,67	352230

Coupes d'amélioration

Surface à parcourir en coupe		83,28 ha	
Récolte par essence	en m3	PU moyen en €	Recette par essence en €
Mélèze	11343	12,87	145932
Pin à crochets	878	6,18	5424
Epicéa	231	9,34	2156
Pin sylvestre	20	8,00	160
Hêtre	344	4,94	1701
TOTAL	12816	12,12	155373

NB : les houppiers résineux ne sont pas pris en compte pour la prévision de recette.

FORET DOMANIALE DES MONGES

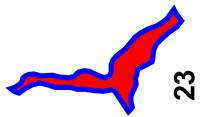
BILAN DES TRAVAUX REALISES DE 1986 A 2005

Années	Gîte	Sentier	Cre route	Entretien des voies	Dégagement dépressage	Boisement	Cynégétique	Protection des plants	Périmètre et parcellaire	Total annuel
1986		4000,95		9977,55		15605,13				29583,63
1987	335,79	2502,01		13255,00	5538,77	10215,31			2325,37	34172,25
1988					480,07	15270,02				15750,09
1989			8863,80		2562,35	11281,34				22707,49
1990			30018,58			4188,00				34206,58
1991		4493,29		14440,14						18933,43
1992				126,60	818,80					945,39
1993	1307,09	744,07		1556,00	3423,17	5744,41	2203,23	108,00	762,23	15848,20
1994				16546,61	4942,08	8249,05	1303,41	929,36	85,10	32055,60
1995	270,30			13488,23	6210,63	17094,40	618,92			37682,48
1996	50,39			47086,94	2531,79	30556,32	1108,78	24,56	259,83	81618,63
1997	930,76			41241,83	1900,18	12619,07	465,37	668,73	1052,67	58878,61
1998	46,97			3367,69	1239,30	8773,62	688,70	1204,69		15320,96
1999	677,13			7575,37	15805,54	3919,12	409,95	1972,06	1480,12	31839,29
2000		641,78		5260,62	5458,96	4105,59			1267,19	16734,13
2001				6471,13	15754,58		995,75		2095,08	25316,54
2002	728,23			8600,39	13330,18	2685,23	617,45		2802,07	28763,55
2003	407,60			7694,36	11985,95	3376,00	266,40		2054,52	25784,83
2004	717,60			7710,24	6323,20		386,59	1410,50	2656,80	19204,93
2005	1257,00	1691,80	1400,00	4726,00	8953,20	1476,00	1395,00	2601,20	1616,80	25117,00
TOTAL	6728,85	14073,90	40282,38	209124,69	107258,75	155158,62	10459,55	8919,10	18457,78	570463,61
Moyenne	336,44	703,69	2014,12	10456,23	5362,94	7757,93	522,98	445,95	922,89	28523,18

2005 : Programme émanant de l'UT. (1400 : PCI DIV Renouvellement de la station météo.)

FORET DOMANIALE DES MONGES
PREVISION DE TRAVAUX 2006-2025

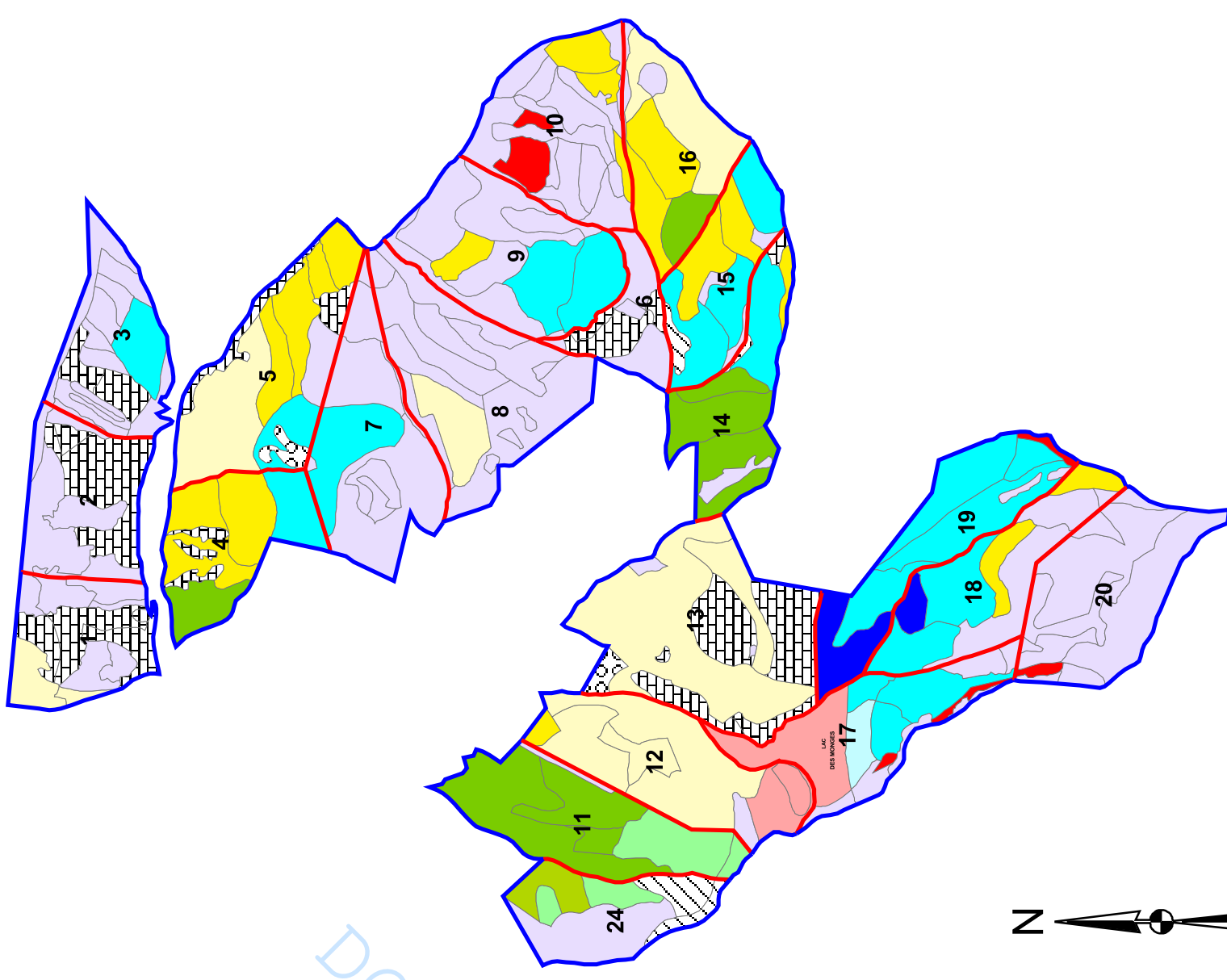
Année	Limites	Parcellaire	Entretien des voies	Création de piste ou PCI	Régénération	Amélioration	RTM	Cynégétique	Sentier et signalisation	Accueil	TOTAL
2006	1050	400	6500			13530		180		4000	25660
2007	1050	400	6500		4470	7271		160	750	5000	25601
2008	1050	400	6500	30500	12093			160		750	51453
2009	1050	400	6500		6783	5615		500	2000	1750	24598
2010	1050	400	6500		4235	11628		250	750	750	25563
2011	1050	400	6500	8500	7720	1235		250		750	26405
2012	1050	400	6500		8460	2684	3622	500	1500	750	25466
2013	1050	400	6500		5230	7700		250	900	750	22780
2014	1050	400	6500	7500	4270	1287		250	900	750	22907
2015	1050	400	6500		9660			250	900	2750	21510
2016	1050	400	6500	5000	4040	2393		250	900	750	21283
2017	1050	400	6500			8333		1000	2000	750	20033
2018	1050	400	6500		2060	8947	2025	250	900	750	22882
2019	1050	400	6500		750	4532	2275	250	900	750	17407
2020	1050	400	6500	4000	4000			250	900	2750	19850
2021	1050	400	6500		1340,5	7312,5		250	900	750	18503
2022	1050	400	6500			7540		250	900	750	17390
2023	1050	400	6500			8957		250	900	750	18807
2024	1050	400	6500			755	4980	250	900	750	15585
2025	1050	400	6500			5020		250	900	2750	16870
TOTAL	21000	8000	130000	55500	75111,5	104739,5	12902	6000	17800	29500	460553
Moyenne	1 050	400	6 500	2 775	3 755	5 237	645	300	890	1 475	23 028



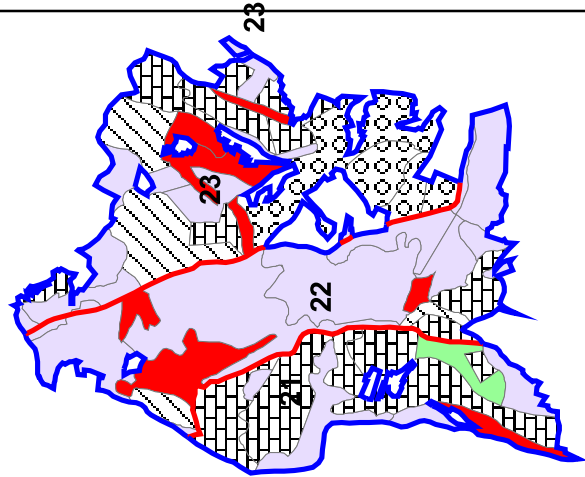
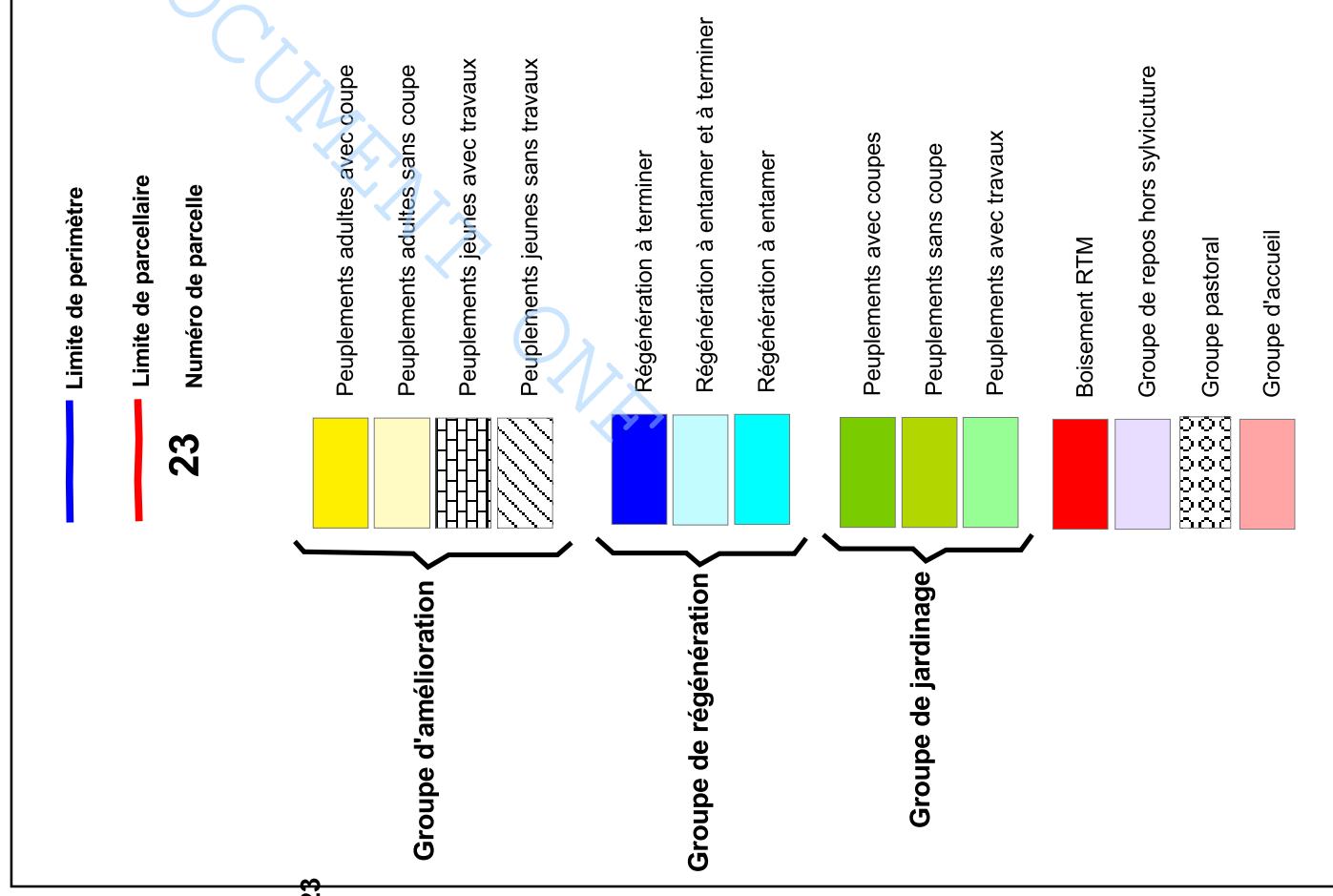
FORET DOMANIALE RTM DES MONGES

CARTE D'AMENAGEMENT

ECHELLE 1/25.000



LEGENDE







ANNEXE N° 20



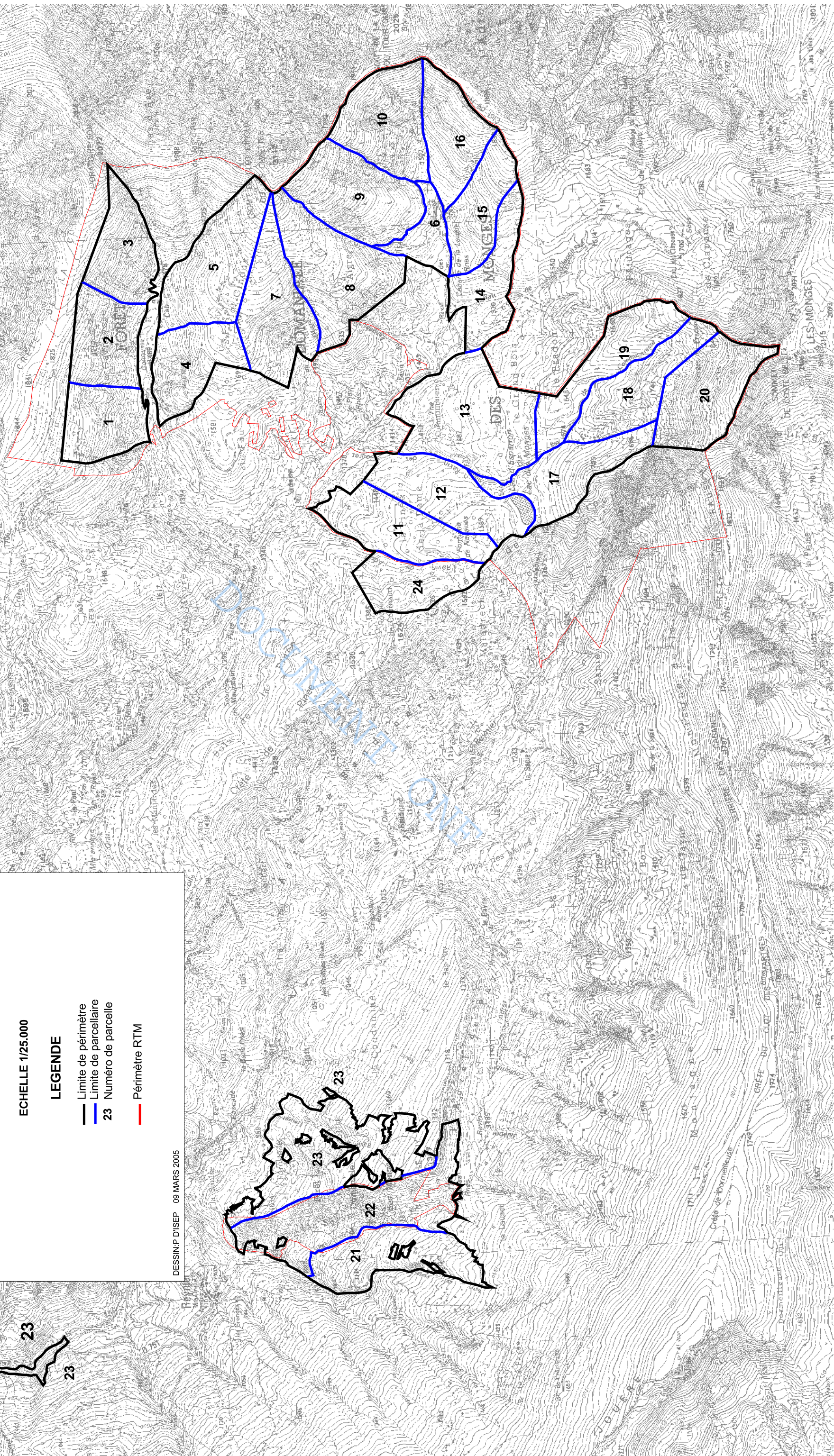
FORET DOMANIALE RTM DES MONGES CARTE DU PERIMETRE RTM

ECHELLE 1/25.000

LEGENDE

-  Limite de périmètre
-  Limite de parcellaire
-  Numéroté de parcelle
-  Périmètre RTM

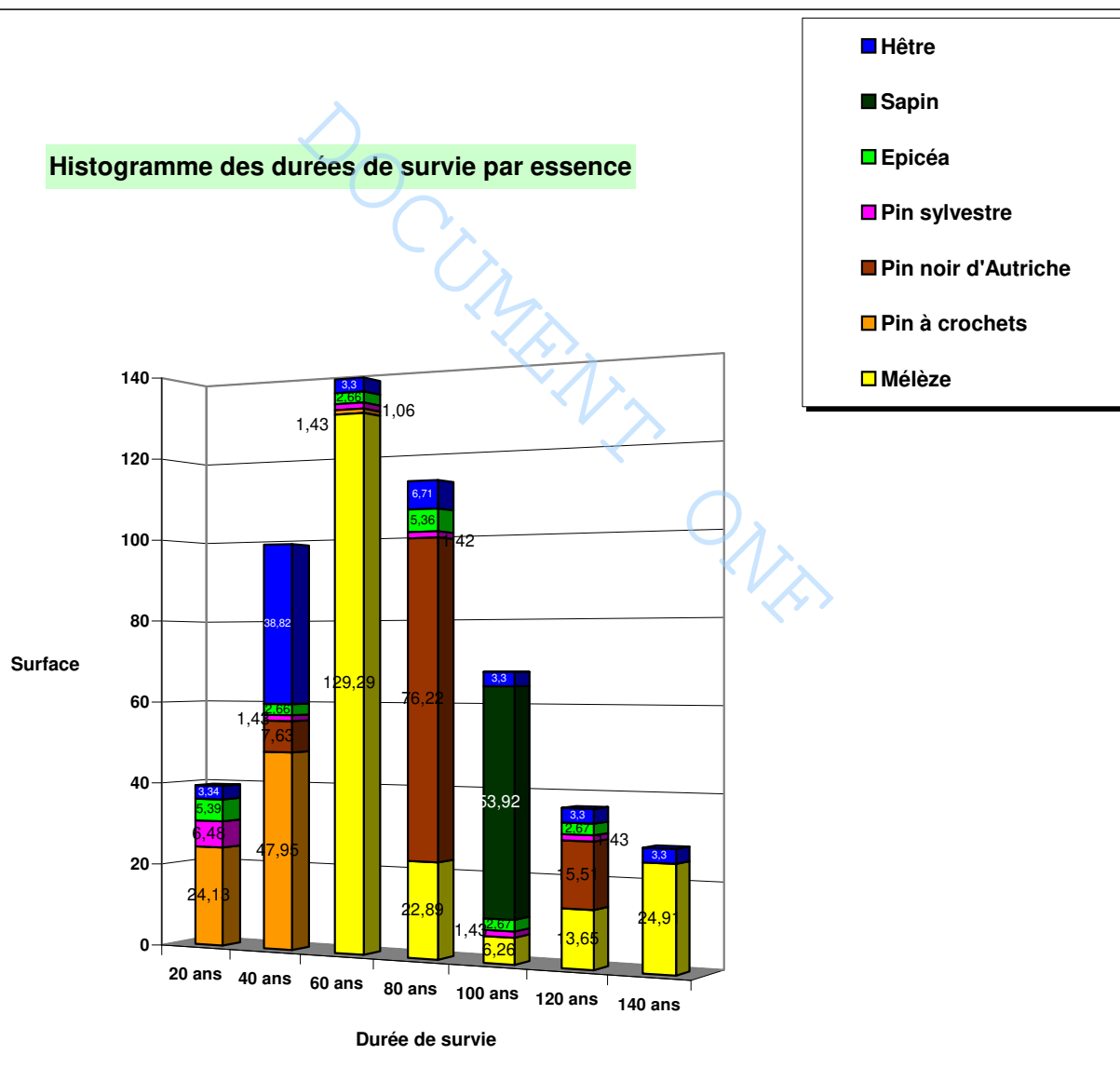
DESSIN/P D'ISEP 09 MARS 2005



DUREE DE SURVIE DES PRINCIPALES ESSENCES

DUREE DE SURVIE	20 ans	40 ans	60 ans	80 ans	100 ans	120 ans	140 ans
Mélèze			129,29	22,89	6,26	13,65	24,91
Pin à crochets	24,13	47,95	1,06				
Pin noir d'Autriche		7,63		76,22		15,51	
Pin sylvestre	6,48	1,43	1,43	1,42	1,43	1,43	
Epicéa	5,39	2,66	2,66	5,36	2,67	2,67	
Sapin					53,92		
Hêtre	3,34	38,82	3,3	6,71	3,3	3,3	3,3
Surface en hectare	39,34	98,49	137,74	112,6	67,58	36,56	28,21

Histogramme des durées de survie par essence



PREVISIONS DE RECOLTES

ANNEXE n°11**Forêt domaniale des Monges****RECAPITULATION**

Série unique
Surface totale : 891,50 ha
Surface réduite : 781,53 ha

Période d'aménagement

2006 à 2025

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN m3		Prévisibles durant l'aménagement	Passées durant les 20 dernières années
FEUILLUS Taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et +		
	Chêne 30/45		
	Chêne 25 et -		
	Total Chêne	0	0
	Hêtre 40 et +	2	
	Hêtre 30/45	8	132
	Hêtre 25 et -	14	41
	Total Hêtre	24	173
	Peuplier		
	Autres feuillus	0	
	TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus	24	173
RESINEUX Houppiers exclus	Pin noir 25 et +		5
	Pin noir 20 et -		11
	Total Pin noir	0	16
	Epicéa 25 et +	261	101
	Epicéa 20 et -	46	18
	Total Epicéa	307	119
	Pin Sylvestre 25 et +	136	262
	Pin sylvestre 20 et -	25	25
	Total Pin sylvestre	161	287
	Pin à crochets 25 et +	514	315
	Pin à crochets 20 et -	90	106
	Total à crochets	604	421
	Mélèze 25 et +	1 051	361
	Mélèze 20 et -	116	28
	Total Mélèze	1 167	389
TOTAL RESINEUX Houppiers exclus	2 239	1 232	
GLOBAL	Total tiges	2 263	1 405
	Taillis	0	9
	Houppiers feuillus	28	46
	Houppiers résineux	225	119
	TOTAL y compris taillis et houppiers	2 516	1 579
	Par rapport à la surface totale	2,8 /ha	1,8 /ha
	Par rapport à la surface réduite	3,2 /ha	2,0 /ha
	dont produits accidentels		26,54%
DETAILS			

Tableau récapitulatif des récoltes de 1986 à 2005 en annexe n°5

FORET DOMANIALE DES MONGES

CALANDRIER PREVISIONNEL DES COUPES DE REGENERATION ET DE JARDINAGE

Date	p ^{ste}	UA	S(UA)	S mise en régénération	Essence	Volume estimé	PU en €	Recette estimée en €	Observations	
2005	16	1605	4,18	0,7	HET	150	5	750	Coupe de jardinage prévue au précédent Aménagement	
2006	7	701	9,97	4	P.X	1800	6	10800	Essai de régénération par trouées de 10 à 30 ares sur 2/5 de la surface	
	5	502	4,27	1,7	P.X	400	6	2400		
	4	401	5,71	2,28	P.X	400	6	2400		
	7	701	9,97	3	P.X	1200	6	7200	Coupe d'ensemencement hors des trouées (6,65 ha)	
2007	19	1901	7,42	7,42	P.X	1500	8	12000	Coupe définitive	
2008	17	1702	3,09	3,09	P.X	500	8	4000	Coupe définitive	
	17	1703	1,75	0,9	EPC	500	14	7000	Coupe d'ensemencement	
	17	1704	5,97	2,98	MEE	360	15	5400	Essai de régénération par trouées de 5 à 30 ares sur 1/2 de la surface	
	17	1709	2,67	1,34	MEE	850	15	12750		
2009	18	1806	2,21	2,21	P.X	250	6	1500	Coupe définitive, régénération de MEE et EPC	
	18	1805	7,62	3	MEE	500	15	7500	Ouverture de trouées à partir des tâches d'EPC sur environ 2/5 de la surface	
					EPC	150	12	1800		
	18	1807	5,58	2,23	EPC	250	12	3000	IDEM	
2010	19	1904	8,61	3,44	EPC	700	14	9800	Ouverture de trouées à partir des tâches d'EPC sur environ 2/5 de la surface	
					MEE	800	15	12000		
	19	1905	2,07	0,83	MEE	600	15	9000	Ouverture de trouées sur 2/5 de la surface	
2011	19	1903	10,1	4,04	EPC	1500	14	21000	Ouverture de trouées à partir des tâches d'EPC sur environ 2/5 de la surface	
					MEE	900	16	14400		
2012	19	1902	5,16	2,06	MEE	1100	16	17600	Ouverture de trouées sur 2/5 de la surface	
2013	14	1405	2,6	0,43	MEE	290	12	3480	Coupe de jardinage	
	14	1406	7,65	1,28	P.X	150	6	900		
	14	1407	7,24	1,21	HET	50	5	250		
2014	9	907	7,11	4,98	P.X	1600	6	9600	Ouverture de trouées sur 2/5 de la surface et coupe d'ensemencement sanitaire sur 3/5	
	9	908	7,19	4,03	P.S	700	6	4200		
2015	11	1101	17,76	2,96	HET	500	5	2500	Coupe de jardinage	
	11	1102	1,75	0,17	EPC	800	12	9600		
	11	1103	7,3	1,22	P.S	300	4	1200		
2016	3	311	5,62	2,81	P.S	1500	4	6000	Coupe sanitaire et d'ensemencement	
2017	15	1508	6,39	2,56	MEE	1100	14	15400	Ouverture de trouées sur 2/5 de la surface à partir des tâches de pins à crochets	
					P.X	200	10	2000		
	15	1505	3,93	1,57	P.X	100	8	800	Ouverture de trouées sur 2/5 de la surface à partir des tâches de pins à crochets et d'épicéas	
					EPC	200	12	2400		
					MEE	600	14	8400		
2018	4	407	5,23	0,87	MEE,AR	100	12	1200	Coupe de jardinage	
2019	7	701	9,97	4	P.X	1000	6	6000	Régénération par trouées de 10 à 30 ares sur 2/5 de la surface	
	5	502	4,27	1,7	P.X	250	6	1500		
	4	401	5,71	2,28	P.X	250	6	1500		
2021	18	1805	7,62	3	MEE	500	14	7000	Ouverture de nouvelles trouées sur environ 2/5 de la surface	
	18	1807	5,58	2,23	MEE	600	14	8400		
2024	19	1904	8,61	3,44	MEE	800	16	12800	Ouverture de trouées à partir des tâches d'EPC sur environ 2/5 de la surface	
					EPC	300	14	4200		
	19	1905	2,07	0,83	MEE	600	16	9600		
2025	19	1903	10,1	4,04	EPC	1500	14	21000	Ouverture de trouées à partir des tâches d'EPC sur environ 2/5 de la surface	
					MEE	500	16	8000		
	19	1902	5,16	2,06	MEE	1200	16	19200		
2026	9	907	7,11	2,84	P.X	1600	6	9600	Ouverture de nouvelles trouées sur 2/5 de la surface	
	9	908	7,19	2,88	P.S	700	6	4200		
Somme des surfaces régénérées				98,61	Estimation du volume total à récolter			33000 m3	Estimation de la recette totale : 352230 €	

CALANDRIER PREVISIONNEL DES COUPES D'AMELIORATION

Date	p ^{ste}	UA	S(UA) en ha	Essence	Volume estimé en m3	Prix unitaire en €	Recette estimée en €	Observations	
2005	15	1503	5,03	HET	194	4,9	950,6	Coupe invendue en 2004	
	15	1502	3,44	MEE	428	10,6	4536,8		
	15	1508	6,39	EPC	171	8,4	1436,4		
	15	1505	3,93	P.X P.S	98	8	784		
2006	16	1604	6,43	MEE	1000	13	13000	Coupe prévue au précédent aménagement non réalisée	
	16	1606	4,81	HET	150	5	750		
2008	17	1701	10	MEE	1000	14	14000	Zone d'accueil, coupe d'amélioration sanitaire et paysagère	
2011	18	1804	3,2	P.X	400	6	2400	Coupe sanitaire à réaliser avec l'UA 1903	
	18	1801	2,39	MEE	900	14	12600		
2011	5	510	4,21	MEE	1200	13	15600	Récolte d'un arbre sur quatre environ, interdistances minimum 3m	
	5	508	5,13	MEE	1500	13	19500		
	5	505	1,67	MEE	500	13	6500		
	5	506	2	MEE	600	13	7800		
2013	14	1402	1,26	MEE	400	12	4800	Coupe sanitaire, réalisation avec la coupe de jardinage	
2015	12	1206	1,22	EPC	60	12	720	Coupe sanitaire, réalisation avec la coupe de jardinage, parcelle 11	
2018	4	406	4,66	MEE	650	13	8450	Récolte d'un arbre sur trois environ Interdistances 7m Réalisation avec la coupe de jardinage UA 407	
	4	402	7,17	MEE	745	13	9685		
	4	408	4,04	MEE	420	13	5460		
2020	10	1002	3,73	MEE	2000	12	24000	Eclaircie, récolte d'un arbre sur deux environ Eclaircie sanitaire Eclaircie sanitaire	
	10	1003	1,51	P.X	50	6	300		
	10	1016	1,06	P.X	350	6	2100		
Surface à parcourir : 83,28 ha				Estimation du volume à récolter			12816 m3	Estimation de la recette totale : 155373 Euros	

FORTE DOMANIALE DES MONGES
PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2006-2025

ANNEE	p ^{elle}	UA	SURFACE	ESS	P.U.	COUT	OBSERVATIONS - NATURE
2006	6	606	0,84	F.Div	500	420	Ripisylve, nettoyage dégagement
	6	602	3,91	MEE	600	2346	Dépressage, dégagement : D--> 1500
	6	603	0,89	MEE	1200	1068	Eclaircie sanitaire, dépressage tardif : D-->2000
	21	2102	0,56	P.O	1100	616	Dépressage : D = 4000--->2000
	21	2109	4,72	P.O	1100	5192	Dépressage : D = 3500--->2000
TOTAL 13530	22	2208	4,86	P.O	800	3888	Eclaircie sanitaire à la suite de la canicule de 2003
2007	13	1305	6,86	S.P	500	3430	Dégagement
	13	1310	2,08	MEE	500	1040	Dégagement
	21	2105	6,61	P.O	1100	7271	Dépressage tardif : D = 4000--->2000
TOTAL 11471							
2008	1	108	0,31	MEE	300	93	Dégagement
	13	1303	24,00	S.P	500	12000	
TOTAL 12093							
2009	7	701	4,00	P.X	850	3400	Mise en andains des rémanents
	5	502	1,70	P.X	850	1445	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
	4	401	2,28	P.X	850	1938	
	13	1309	3,41	HET	500	1705	Dégagement dépressage
	13	1303	7,82	S.P	500	3910	
TOTAL 12398							
2010	2	204	13,02	P.O	850	11067	Dépressage élagage D=3000--->1100
	2	205	1,02	P.O	550	561	Elagage (D= 600)
	15	1503	5,03	HET	500	2515	Nettoiemnt
	15	1502	3,44	MEE	500	1720	Nettoiemnt
TOTAL 15863							
2011	17	1704	2,98	MEE	1000	2980	Mise en andains des rémanents
	17	1709	1,34	MEE	1000	1340	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
	17	1701	4,00	MEE	850	3400	Nettoiemnt, broyage, remise en état
	23	2302	0,95	P.O	1300	1235	Dépressage élagage D=2000--->1100
TOTAL 8955							
2012	19	1906	0,84	MEE	850	714	Eclaircie sanitaire
	20	2004	0,79	P.X	1200	948	Boisement RTM-Eclaircie sanitaire
	21	2103	2,45	P.S-P.O	800	1960	Dépressage sanitaire
	21	2108	2,44	P.O	1100	2684	Dépressage tardif : D = 3500-4000--->2000
	11	1104	8,46	S.P	1000	8460	Dégagement dépressage- Enrichissement et régé.
TOTAL 14766							
2013	21	2108	7,00	P.O	1100	7700	Dépressage tardif : D = 3500-4000--->2000
	18	1805	3,00	MEE	1000	3000	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
	18	1807	2,23	MEE	1000	2230	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
TOTAL 12930							
2014	19	1904	3,44	MEE	1000	3440	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
	19	1905	0,83	MEE	1000	830	
	23	2318	0,99	P.O	1300	1287	Dépressage élagage D=2000--->1100
TOTAL 5557							
2015	11	1104	8,46	S.P	1000	8460	Dégagement dépressage- Enrichissement et régé.
	11	1106	1,20	S.P	1000	1200	Dégagement dépressage- Enrichissement et régé.
TOTAL 9660							
2016	19	1903	4,04	MEE	1000	4040	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
	22	2206	0,71	P.O	1100	781	Dépressage élagage D=4000--->2000
	22	2214	1,24	P.O	1300	1612	Dépressage élagage D=2500--->1100
TOTAL 6433							
2017	23	2315	3,07	P.O	1300	3991	Dépressage élagage D=2000--->1100
	23	2316	2,52	P.O	1300	3276	Dépressage élagage D=2000--->1100
	23	2321	0,82	P.O	1300	1066	Dépressage élagage D=2000--->1100
TOTAL 8333							
2018	19	1902	2,06	MEE	1000	2060	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
	1	109	3,53	P.O	550	1941,5	Elagage, dépressage éventuel (D = 600)
	1	102	2,70	EPC	750	2025	Eclaircie sanitaire
	1	103	4,99	P.O	650	3243,5	Dépressag élagage (D = 1100)
	21	2107	1,70	MEE	1100	1870	Dépressage élagage D =3500--->2000
	14	1405	2,60	MEE HET	500	1300	Dégagement nettoyage
TOTAL 13032	14	1401	0,74	MEE	800	592	Dépressage (D = 2000)
2019	24	2404	1,50	S.P	500	750	Dégagement :
	24	2405					1,5 ha à traiter sur les deux UA
	21	2106	1,75	P.O-P.S	1300	2275	Dépressage tardif et sanitaire, boisement RTM
	22	2204	1,25	P.O	1100	1375	Dépressage D = 4000--->2000
	22	2202	2,87	P.O	1100	3157	Dépressage D = 4000--->2000
TOTAL 7557							
2020	9	907	2,00	P.X	1000	2000	Décapage sur 1/2 de la surface des trouées
	9	908	4,00	P.S-P.O	500	2000	Nettoiemnt, broyage, remise en état
TOTAL 4000							
2021	11	1101		HET			Dégagement, nettoyage, broyage,
	11	1102	26,81	EPC	300	8043	remise en état
	11	1103		P.S			après la coupe
	12	1206	1,22	EPC P.S	500	610	Idem
TOTAL 8653							
2022	4	403	0,93	MEE	600	558	Dégagement dépressage (D = 1500)
	4	405	0,81	MEE	600	486	Dégagement dépressage (D = 1500)
	4	404	0,58	MEE	600	348	Dégagement dépressage (D = 1500)
	5	503	3,53	MEE	300	1059	Elagage
	5	507	3,44	MEE	1000	3440	Dégagement dépressage D +=5000--->2500
	5	504	1,94	MEE AR	850	1649	Dépressage élagage D = 2500--->1100
TOTAL 7540							
2023	23	2323	1,64	MEE	1300	2132	Dépressage D = 2500--->1100
	23	2311	1,49	MEE	1300	1937	Dépressage D = 2500--->1100
	23	2312	0,76	P.O	1300	988	Dépressage D = 2500--->1100
	23	2313	3,00	P.O	1300	3900	Dépressage D = 2500--->1100
TOTAL 8957							
2024	10	1011	3,39	P.X	1200	4068	Eclaircie sanitaire Boisement RTM
	10	1010	0,76	P.X	1200	912	Eclaircie sanitaire Boisement RTM
	10	1003	1,51	P.X	500	755	Nettoiemnt, broyage, remise en état
TOTAL 5735							
2025	3	307	2,16	P.O	1000	2160	Dépressage élagage D = 3000--->1100
	3	312	2,86	P.O	1000	2860	Dépressage élagage D = 3000--->1100
TOTAL 4518							
TOTAL du PROGRAMME					192 753	MOYENNE ANNUELLE : 9638	